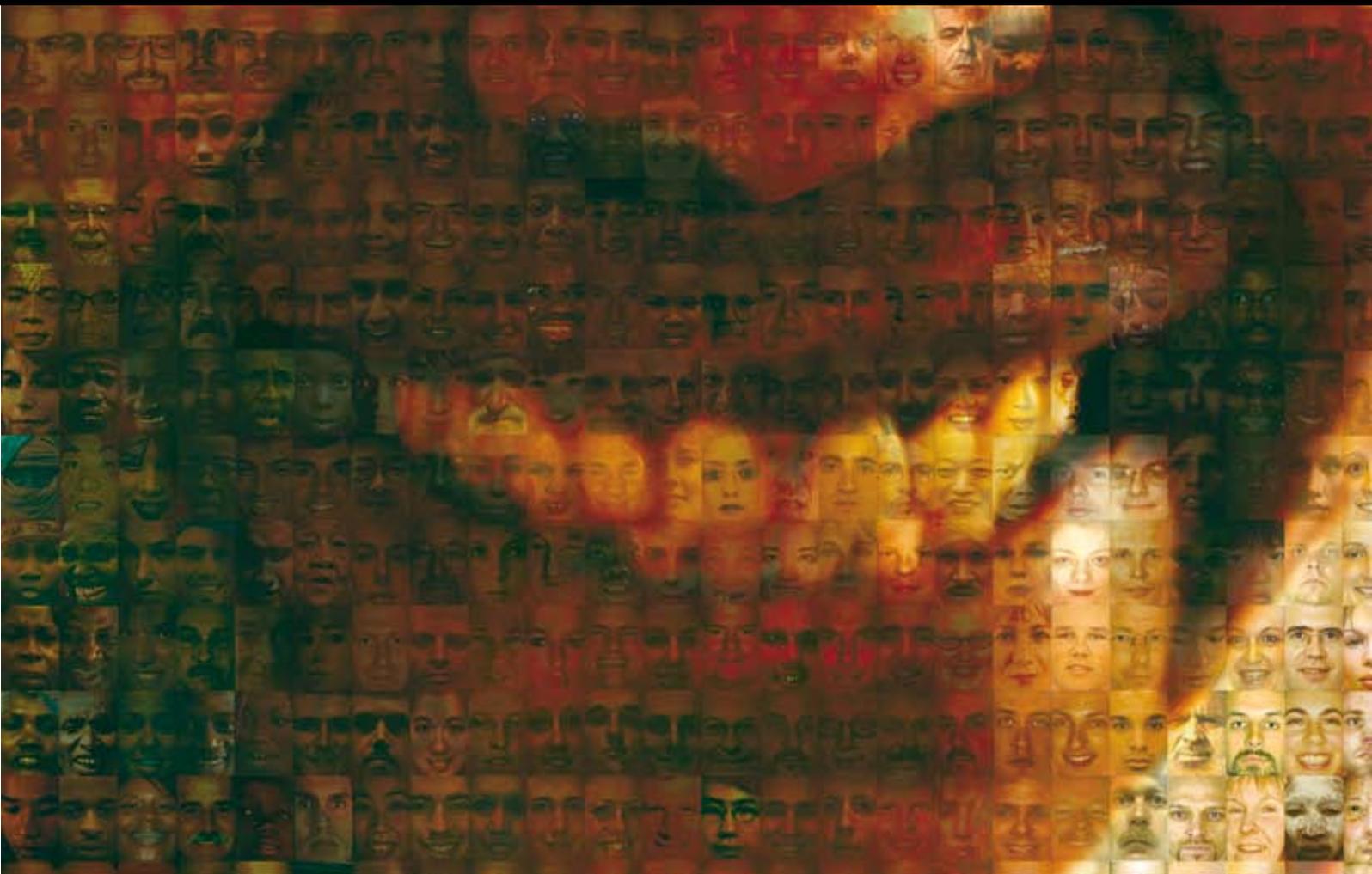


ASUD
Journal
AVRIL 2013
N°52 2,50€



Patrimoine génétique, origine ethnique...

LE DOSSIER QUI "GÈNES"



Politique

PEUT-ON PARLER DE DROGUES SANS PARLER DE PLAISIR ?
LES DÉBUTS DE L'OBSERVATOIRE DU DROIT DES USAGERS

Cannabis

CSC : À L'ÉPREUVE DE LA LOI
LES PAYS-BAS NE RECULENT PAS

Culture

DUBSTEP ET KÉTAMINE
A-KRONIK

Auto support et réduction des risques parmi les usagers de drogues



VOUS ATTEND SUR SON NOUVEAU SITE !



THÈMES: INTERNATIONAL FESTIF DROGUE AU VOLANT VHC HÉPATITES AUTOSUPPORT INTERNATIONAL POLITIQUE CITOYENNETÉ DROITS DES FEMMES CANNABIS HISTOIRE DE LA DROGUE PORTRAIT - PEOPLE DÉCROCHES, SEVRAGES & ABSTINENCE ABSINTHE CANNABIS COCAÏNE ECSTASY GHB / GBL HEROÏNE IBOGA KETAMINE LSD OPIUM PROTOXIDE D'AZOTE (N2O) RACHACHA ROHYPNOL SALVIA DIVINORUM SPEED / AMPHÉTAMINE TABAC LES MODES DE CONSOMMATION : INJECTIONS, SNIFF, FUMER... ARNAQUES ET PRODUITS DE COUPE

ASUD JOURNAL ANCIENS NUMEROS ABONNEMENT
▶ C'est par ici !

PRODUITS
et pratiques...
♦ Tout ce que vous voulez savoir sur les drogues !

OBSERVATOIRE DU DROIT DES USAGERS

LA PLATEFORME SUBSTITUTION

www.asud.org/substitution

La plateforme Substitution d'ASUD est destinée à tous ceux qui se posent des questions sur les médicaments de substitution aux opiacés (MSO). Vous y trouverez des fiches pratiques d'information, des outils pour témoigner et la possibilité d'échanger avec d'autres personnes sur ce sujet notamment via un forum accessible à tous anonymement.

FORUM
BIENVENUE
Connecte-toi Invité

ECHANGEZ SUR LE FORUM

QUESTIONS FRÉQUENTES POSEZ UNE QUESTION.

Rendez-vous sur www.asud.org

INFORMEZ-NOUS. SIGNALEMENT, TÉMOIGNAGE, AVIS.

PUBLIER UN TÉMOIGNAGE

SIGNALER
UN PROBLÈME AVEC UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ.
SERVICE EXPÉRIMENTAL DE MÉDIATION

GÉNÉRALITÉS SUR LES PRODUITS & TRAITEMENTS
INJECTION / SNIFF

PARTIR A L'ÉTRANGER

SKÉNAN, CODÉINE...

MÉLANGES & INTERACTIONS
MÉDOCS, ALCOOLS, DROGUES

METHADONE
MÉTHADONE

SUBUTEX

VOS DROITS

FIN DE TRAITEMENT

COMPARATIF

ÉPatient **Pharm** **SOS Addictions** **ansm**

ASUD Nantes (Correspondant)

Alain Termolle
Tel: 02.53.45.51.04

ASUD
32 rue Vitruve
75020 Paris

Tel: 01.43.15.04.00
contact@asud.org

ASUD Kourou (Correspondant)

Malik
Tel: 0594.32.41.79 / 0694.44.68.40
m.madoui@akati.jr

ASUD Loiret
63 rue Bannier
45000 Orléans

Tel: 02.38.77.00.27
asud.loiret@wanadoo.fr
Blog Asud Loiret

ASUD Marseille
52, rue du Coq
13001 Marseille

Tel: 04.91.68.87.06
asud.mars@wanadoo.fr

ASUD Nîmes
6, bis rue Notre Dame
30000 Nîmes

Tel: 04.66.36.00.12
asudnimes@wanadoo.fr

DROGUES ET ADDICTIONS

Pour fêter ses 20 ans, le journal d'ASUD (Auto-support des usagers de drogues) est invité par politique, de trafic, de réduction des risques, de plaisir et de dépendance.



Le Front de gauche de Sevrans veut « éradiquer la drogue »

Par **Laurent Appel** | Journaliste (ASUD) | 03/05/2013 | 17h12

Dans une déclaration largement distribuée dans les boîtes aux lettres de la ville, l'assemblée citoyenne et des élus du Front de Gauche de



Asud sur Rue89 : blogs.rue89.com/drogues-et-addictions

HALTE AU FOU... HALTE AU FEU

« **H**alte au fou ! » ❶ Ah la belle locution interjective. Conviviale, empathique, tout ce qu'on aime dans la France. C'est aussi la conclusion d'une énième tribune ❷ consacrée au journal d'Asud. L'objet du délit : notre cinquantième édition et ses 50 produits testés pour vous. Dans la foulée de *Valeurs Actuelles*, notre meilleur ennemi, une armée de plumitifs plus ou moins réacs se sont lancés dans un Asud-bashing échelonné, sur fond de vociférations anti mariage pour tous. Halte au fou donc... C'est entendu.

En l'occurrence, et au-delà du n° 50, les récriminants en veulent à notre pognon. Le crime des crimes, le plus impardonnable des forfaits commis par Asud, c'est la thune ! Le flouze, la maille, le brouzouf... Ce qui est blasphématoire dans Asud, ce n'est pas la seringue qui sert de logo (n°3), ni les conseils pour shooter propre (n°1), ni la recette pour faire du rach ❸ (n°22), ni les conseils de petit jardinier pour récolter un bon cannabis thérapeutique (n°22), ni les mille et un papiers qui parlent du plaisir des drogues, du kif, du panard, enfin de ce qui motive la plupart des gens qui « en » prennent (voir dans ce n°52 p.8). Non ! Ce qui décidément ne passe pas, c'est l'argent. L'argent de « nos » impôts – sous-entendu les fous n'en payent pas. Quand « ces gens-là » ont de l'argent, c'est toujours suspect. Vol, escroquerie, mendicité, à la rigueur, mais une subvention de l'État ? Halte aux fous.

Passé un certain seuil de brutalité, la bête, même la plus habituée aux coups, se cabre. Quitte à agoniser, on tente un hennissement (oui, décidément à Asud, on préfère le cheval), non pour attendre le boucher, mais pour au moins laisser une trace sonore à une époque où les traces se comptabilisent sur des sites et avec elles, l'amplitude du cri.

Asud, l'association des drogués est une création de l'État français. Même dans leurs cauchemars les plus hallucinés, nos camarades arrêteurs de fous ne peuvent le concevoir. Tout cet argent qui se déverse par wagon sur l'association des drogués n'aurait jamais été dilapidé si un jour un fonctionnaire – forcément « petit » et forcément « de gauche » – n'avait jugé bon de signer le document fatal : 10 000 francs pour Asud, 10 000 francs pour fabriquer le premier journal fait par des drogués, pour des drogués, qui ne parle que de drogues. Et après on s'étonne...

Alors finissons-en, bas les masques. Oui, nous sommes ces fous, ces êtres étranges venus d'une autre planète qui utilisent des substances psychotropes pour mille et une raisons et notamment parce qu'ils se sentent plutôt mieux après qu'avant. Ces dangereux criminels qui ont fondé une association pour ne plus mourir du sida. C'était il y a vingt ans. Depuis, la science a progressé et ce qui était lubie de maniaques de la dope est partiellement devenu politique publique d'État. Mieux encore en matière de traitement de substitution – des opiacés délivrés gratuitement avec l'argent de nos impôts – où la France est un leader mondial. Oups ! Fallait pas le dire. Dommage, car nous marchons dans le sens de l'histoire. Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'Onu, Mario Vargas Llosa, prix Nobel de littérature, et une vingtaine de peintures internationales l'affirment dans un rapport salué par le monde entier ❹.

Un dernier mot, relisez Montesquieu. « *Comment peut-on être persan ?* », demandaient ses Lettres persanes qui restent l'un des plus beaux manifestes antiracistes offerts par les Lumières. Oui, comment peut-on être pédé, toxicomane, travailleur(euse) du sexe, Noir, Blanc, Jaune ? Prenons cette locution au premier degré : comment peut-on être un drogué ? Asud vous propose (presque) gratuitement une méthodologie à chaque nouvelle parution. Et on a bien l'intention de continuer. ■ Fabrice Olivet

❶ www.observatoire-dessubventions.com/.../subvention-a-l-asud-pour-tester

❷ <http://www.observatoire-dessubventions.com/2013/subvention-a-l-asud-pour-tester-50-drogues/>

❸ Préparation au pavot fabriqué artisanalement par des allumés... qui lisent Asud

❹ *Global Commission On Drug Policy*, rapports diffusés en 2011 (partie I) et 2012 (partie II)

Sommaire

OBSERVATOIRE DU DROIT DES USAGERS P. 4

Les débuts de l'ODU

Des usagers au sein du collectif Salle de conso

POLITIQUE P. 8

Peut-on sérieusement parler de drogues sans parler de plaisir ?

CANNABIS P. 10

Cannabis social clubs : à l'épreuve de la loi

Désobéissance civile / CSC : mode d'emploi

Les Pays-Bas ne reculent pas

Circ'story – épisode 3

Génération H

DOSSIER QUI « GÈNES » P. 17

Patrimoine génétique, origine ethnique...

Où y a des gènes, y a du plaisir

D'un univers à l'autre : les drogues de passage

The New Jim Crow, ou le nouveau bougnoule

Dix questions à Michelle Alexander

COMMUNIQUÉS P. 27

Nouvelle formation CNAM

Étude COMON

Hommage à Mickey

A-KRONIKS P. 28

The Chase : rien ne vient...

NOTRE CULTURE P. 30

Dubstep/kétamine, *Chopped & Screwed*/codéine

ADRESSES P. 32

Directeur de la publication : **Michel Velazquez Gonzalez**

Rédacteur en chef : **Fabrice Olivet**

Secrétaire de rédaction : **Isabelle Célérier**

Coordination : **Fabienne Lopez**

Maquette : **Damien Roudeau**

Ont participé à ce numéro : **Laurent Appel, Vincent Benso,**

Anne Coppel, Marc Dufaud, Lucie-Thérèse Faure,

Jean-Pierre Galland, Speedy Gonzalez, Mario Lap,

Fabrice Olivet, Fabrice Perez, Aude Wyart

Asud-Journal est un trimestriel édité par l'association Asud.

Tirage 10 000 exemplaires. ISSN : 1257 - 3280

Impression print[team] zac km delta - 30900 nîmes

Commission paritaire en cours

Ce numéro a pu paraître grâce aux soutiens de Sidaction

et de la Direction générale de la santé (DGS).

LES DÉBUTS DE L'ODU

Depuis janvier, les usagers de drogues disposent d'une page Internet pour signaler le non-respect de leurs droits en matière de prise en charge : <http://odu.asud.org/form/form.html>. Galères de prescription, délivrance refusée, tests urinaires punitifs, non-respect du secret médical, dépassements d'honoraires injustifiés, difficulté à se procurer du matériel stérile, imposition d'une molécule ou dosage inadapté... les sujets de mécontentement existent, à vous de les faire remonter pour que nous puissions intervenir.

[HTTP://ODU.ASUD.ORG](http://odu.asud.org)

Ce signalement peut être fait par tous les usagers résidant en France. Asud étant une association agréée au niveau national pour représenter les usagers dans le système de soins, nous ferons remonter les dossiers vers les autorités compétentes.

L'ODU est encore en phase expérimentale. Avec nos partenaires, Aides et la Fédération Addiction, nous avons mis en place une coordination régionale en vue d'une médiation sur les cas signalés dans quatre régions-tests uniquement : Bretagne, Centre, Île-de-France et Midi-Pyrénées. Le formulaire est particulièrement destiné aux usagers de ces régions. Comme indiqué dans le texte de présentation, les requêtes des autres régions peuvent se faire par simple mail à odu@asud.org

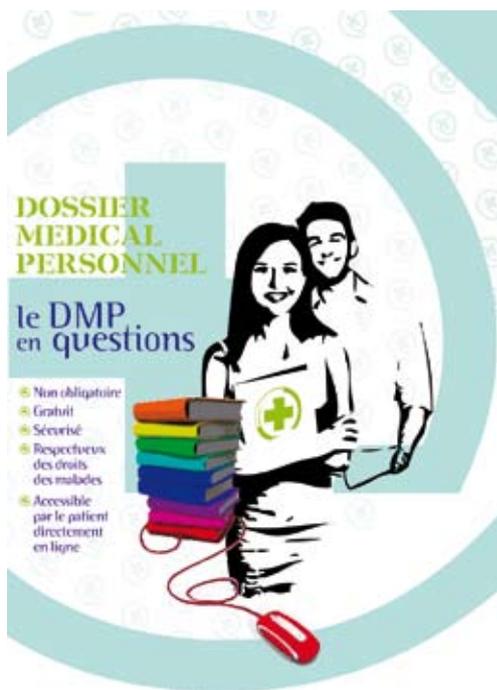
Dans tous les cas, n'oubliez surtout pas de nous laisser des coordonnées valables pour que nous puissions vous recontacter et de bien localiser l'institution ou le professionnel qui pose problème.

Usagers, à vos claviers !

Suite à l'article ODU du numéro 51, je n'ai pas eu de réaction ou de nouveau témoignage sur le switch du Subutex® vers le Suboxone®. De manière générale, la page de l'ODU n'est pas beaucoup fréquentée. Si cela veut dire que la prise en charge des usagers est optimale, tant mieux ! J'ai pourtant comme un doute...

Malgré la publicité au dos du numéro 51, la double page à l'intérieur, l'affiche et le flyer, trop d'usagers ne connaissent pas le dispositif ou ne comprennent pas son fonctionnement et son utilité. Beaucoup d'intervenants semblent aussi dans ce cas.

Si vous avez besoin de précisions sur l'ODU ou d'assistance pour formuler votre demande, n'hésitez pas à me téléphoner au numéro de l'ODU [06.44.36.72.73](tel:06.44.36.72.73) ou à m'envoyer un mail à odu@asud.org



Premier signalement : le DMP

Le premier dossier arrivé à l'ODU par le site n'émane pas d'un usager mais du Rézo Addictions 41 qui s'inquiète de l'anonymat des soins garanti à l'usager de drogues par la loi de 70 dans le cadre du Dossier médical personnel (DMP). Je vous conseille de lire attentivement la page Internet dédiée à la présentation du projet : <http://www.dmp.gouv.fr/patient/decouvrir-le-dmp/le-dmp-votre-allie-sante>

En effet, on peut craindre des conséquences néfastes pour le patient en cas de divulgation intempestive de son statut d'usager de drogues/de substitution. Pour Chantal Coru, chargée de mission à l'Agence des systèmes d'informations partagées de la santé, il n'y a pas d'incompatibilité juridique, « avoir ou non un DMP étant un choix du patient ». Dont acte.

Quel conseil donner aux usagers pour prendre une décision sur le DMP ? Pour avoir trop subi la stigmatisation et les discriminations liées à notre statut d'usager, les Asudiens ont toujours une grande méfiance du fichage et des fuites incontrôlées. Avec ce préjugé défavorable, j'ai donc demandé à nos partenaires leur analyse sur le DMP. Voici quelques éléments pertinents fournis par un adhérent de la Fédération Addiction.



L'ANALYSE DE GÉRARD PRADELLE

Jamais sans mon ordonnance de morphine

Tout d'abord, le DMP a été rebaptisé « Dossier médical personnel » pour bien marquer que ce dossier est celui du patient et non celui des professionnels de santé. La « préservation de l'anonymat » à mon avis ne se pose pas en ces termes (tout au moins en CSAPA ou secteur sanitaire) puisque tout usager a la possibilité de demander l'anonymat, c'est-à-dire que le centre ne dispose d'aucun dossier au nom du patient. Dans la réalité, cette situation est très rare dès lors qu'un suivi est engagé. On peut donc considérer que les patients usagers de drogues sont dans un dispositif de droit commun dès lors qu'ils n'ont pas demandé l'anonymat. Dans ce cadre, le fonctionnement du DMP est prévu pour respecter le secret médical, et surtout pour que le patient garde la maîtrise des informations qu'il contient :

- Le patient (ou son représentant légal) a la liberté d'autoriser ou de refuser la création de son DMP ;
- Il a un accès permanent à son DMP et autorise ou non tel(s) professionnel(s) de santé à y accéder ;
- Il peut masquer certaines informations, ou les restreindre à certains professionnels ;
- Il peut consulter l'historique des consultations ;
- Il peut suspendre, voire supprimer définitivement son DMP.

Naturellement, les serveurs qui hébergent les DMP sont sécurisés, et l'accès par toute personne ou organisme non autorisé(e) est interdit. La médecine du travail ou un médecin mandaté par un service bancaire ou d'assurance ne peuvent, par exemple, pas accéder au DMP.

Voilà pour la théorie.

Dans la pratique, on peut évidemment craindre toutes sortes de dérives :

- Aucun serveur n'est totalement à l'abri d'un piratage ;
- L'accès à Internet et la maîtrise de l'outil informatique reste difficile pour de nombreuses personnes ;
- Même si les droits du patient semblent assez bien préservés, ils seront sans doute très complexes et difficiles à exercer au quotidien ;
- Certains documents peuvent être rendus invisibles au patient. Lesquels ? Pourquoi ? Comment ?... Les réponses demeurent assez floues.

Restent les questions judiciaires et pénales : la justice peut saisir le DMP dans le cadre d'une enquête, comme elle peut déjà le faire avec un dossier papier ou informatisé. L'avantage (si l'on peut dire !) avec le DMP, c'est qu'une seule saisie suffit à disposer de l'ensemble du dossier pour peu qu'aucune restriction n'ait été mise en œuvre par le patient.

Enfin, le DMP représente-t-il un risque particulier pour les patients usagers de drogues ?

Je pense qu'il n'y en a pas davantage que pour les autres patients... Mais ces risques (au premier rang desquels la perte de contrôle des informations, la « traçabilité imposée »...) me paraissent bien suffisants pour que je refuse personnellement le DMP !

*Gérard Pradelle, Conseil Formation

Action sociale et médico-sociale <http://www.acrism.fr/>

Un usager alsacien nous a signalé sa mésaventure lors d'une garde à vue (GAV) à la gendarmerie : « Je n'avais pas mon ordo sur moi mais assez de gélules (300 LP+180 acti), je lui ai proposé d'appeler mon doc... Rien à faire... Tout ça pour dire : « N'OUBLIEZ PAS VOTRE ORDONNANCE ! »

Le médecin qui l'a examiné lors de la GAV a été étonné par cette prescription de morphine dans le cadre d'un TSO et n'a pas voulu contacter son confrère, ni autoriser l'usager à prendre son traitement. C'est une faute de la gendarmerie qui, en l'absence d'ordonnance, doit contacter le médecin traitant de l'usager. Ce n'est pas une option. Voilà bien un exemple de l'utilité du DMP : dans ce cas, l'usager aurait pu faire valoir plus facilement ses droits. Débat pas simple ce DMP...

L'ODU va donc signaler le cas au ministère de l'Intérieur afin de discuter des possibilités de sensibiliser les forces de l'ordre au respect du droit des usagers pendant les procédures. N'hésitez pas à nous faire remonter les cas similaires.

Du respect des usagères dans les CSAPA/CAARUD

Une autre demande est venue d'une usagère du Midi insatisfaite de son médecin généraliste et souhaitant en changer. La conclusion de son mail m'a interpellé : « Et si possible dans un cabinet « classique », car même si quelque part c'est pratique de pouvoir fumer dans la salle d'attente, c'est un peu lourd quand on est une jeune femme de se faire draguer à chaque fois par des mecs bourrés et peu délicats. » Messieurs, un peu de tenue que diable, le respect ce n'est pas qu'un tic de langage ! Ce témoignage doit aussi inciter les professionnels et les bénévoles à améliorer la prise en charge des usagères confrontées à ce genre de comportement. Usagères, n'hésitez pas à témoigner auprès de l'ODU. ■ Laurent Appel

DMP





DES USAGERS AU SEIN DU COLLECTIF SALLE DE CONSO

Retour sur la participation des usagers dans l'élaboration du projet parisien de salle de consommation à moindres risques qui devrait officiellement voir le jour au mois de juin.

L'annonce faite le 5 février par le gouvernement Hollande autorisant officiellement l'expérimentation d'une Salle de consommation à moindres risques (SCMR) à Paris a donné le coup d'envoi à la mise en place du projet présenté par Gaïa, l'association fondée et soutenue par Médecins du monde déjà en charge du Csapa-Bus méthadone de l'avenue Parmentier dans le XI^e arrondissement. Cette salle devrait normalement s'ouvrir vers le mois de juin prochain, près de la gare du Nord ①. Le résultat d'une longue bataille menée depuis 2009 par de nombreuses associations, à laquelle Asud a bien sûr participé dès l'origine au premier plan. Les SCMR étant une très vieille revendication d'Asud, au même titre que le furent successivement l'accès libre aux seringues ② et aux traitements de substitution, il ne pouvait en être autrement.

Dix-huit ans de combat

Souvenons-nous, en 1994, le sida fait depuis dix ans des hécatombes chez les UD par voie intraveineuse. Une situation intolérable face à laquelle Asud-Montpellier et sa présidente Estelle Dolé décident courageusement d'ouvrir avec très peu de moyens une petite salle près de la gare (déjà !) où défilent entre 70 et 100 UD par jour. L'initiative, officiellement destinée à l'injection de produits de substitution,

était soutenue par Médecins du monde et le maire de Montpellier, Georges Frêche, qui avait bien compris son utilité. Après plusieurs mois de bon fonctionnement, elle tourna court sur décision du gouvernement qui saisit le prétexte de l'OD non mortelle d'une jeune fille de 16 ans près de la salle pour la fermer le 8 juillet 1995. Mais l'idée avait pris corps !

Au fil des années, Asud reviendra ensuite à plusieurs reprises — notamment dans ses journaux n°31 et 43 (tous les articles sur ce sujet sont en ligne à asud.org/themes/salle-de-conso/) — sur la nécessité de compter sur cet outil en s'appuyant sur des exemples étrangers ③ pour démontrer son efficacité. À partir de 2009, Asud va de nouveau s'impliquer pour que cette vieille revendication puisse enfin voir le jour, en assurant avec d'autres assos l'indispensable coordination des acteurs impliqués pour élaborer une stratégie commune et participer aux actions nécessaires. Le « coup médiatique » — as-

sez réussi — d'ouvrir une SCMR (malheureusement sans UD, légalité oblige) au siège d'Asud à Paris où la presse et le public sont invités, s'inscrit dans cette ligne d'action... On connaît la suite : le débat est lancé, virulent, la polémique fait rage dans les médias, les assos multiplient les pressions mais surtout, le Parti socialiste — plutôt favorable aux SCMR — succède à l'UMP majoritairement hostile, et l'annonce si longtemps attendue du 5 février peut enfin avoir lieu. Dix-huit ans auront été nécessaires, combien de morts et d'infections auraient pu être évitées ?

Propositions pratiques

Gaïa et sa directrice, Élisabeth Avril, n'auront pas attendu ce feu vert politique. Dès la fin 2012, l'association met sur pieds un groupe de travail interassociatif pour rassembler les intéressés ④, participer à la construction de son projet parisien et réfléchir à ses modalités opérationnelles. L'entreprise n'est pas facile,





Salles de consommation de Barcelone et de Bilbao

les inconnues sont nombreuses, et Gaïa doit créer de toute pièce cette nouvelle structure. Car s'il existe de nombreux modèles à l'étranger, tous ont des caractéristiques propres à leur pays et l'on ne peut évidemment pas faire de copier-coller...

Asud ayant été invitée à y faire entendre la voix des UD, les différentes réunions de ce groupe m'ont permis d'apporter mes trois ans d'expérience d'usager de la salle de Madrid aux alentours de 2003 ⁵, et de transmettre les problèmes auxquels j'ai été personnellement confronté ou dont j'ai été le témoin, ceux que l'on aurait pu éviter grâce à une disposition adéquate des lieux, à des dispositifs ou certaines règles à respecter... Parallèlement à ces réunions, j'ai également rencontré Céline Debaulieu (de Gaïa, que je remercie pour son aide) pour réfléchir ensemble et faire des propositions pratiques sur le fonctionnement de la salle, en particulier sur l'épineux sujet du règlement intérieur à l'aune des situations que j'avais connues. Objectif : anticiper les problèmes de fonctionnement concernant les usagers, que Gaïa essaye de placer au centre de sa réflexion. Pour l'instant, Céline a ainsi déjà organisé 3 rencontres avec un total de 11 usagers. Mais d'autres sont prévues, et d'autres assos comme Charonne/B18 l'ont également fait ou s'apprentent à le faire.

Des acteurs responsables

Telles sont en résumé les questions abordées par les usagers lors de ces rencontres : les points d'injection (doit-on interdire l'injection dans le cou outre celle dans le visage et les parties génitales ?), les règles de vie ensemble, autrement dit le règlement intérieur (pas de pétage de plombs dans le dispositif, de violence ni de deal, quelqu'un de trop alcoolisé ne pourra pas consommer, attention à ne pas jeter de seringues usagées autour de la salle, éviter que les UD squattent devant...). L'organisation matérielle (heures d'ouverture, personnel, nombre de places...) a également été évoquée ainsi que la gestion des espaces (accueil, salle de consommation, espace convivialité...) et la fonction exacte de chacun. Les usagers s'interrogent aussi sur ce nouvel outil qu'est la SCMR : si c'est autre chose, plus qu'un Caarud mais pas simplement non plus une salle où l'on consomme, que va-t-on y proposer d'autre ? Comment gérer les mauvais délires, les consommations de crack ? Même la gestion des chiens (une spécificité française)

est examinée ! Enfin, certains ont clairement fait part de leur envie de s'impliquer dans le projet.

Avec tous ces points abordés et ces interrogations, on voit donc que, loin des idées reçues encore terriblement présentes chez biens des officiels – les UD sont soit des malades soit des délinquants –, il s'agit au contraire d'acteurs responsables et non de sujets passifs, exigeant souvent un cadre bien établi et structuré et étant même parfois plus fermes que les professionnels de la RdR... Et si personne n'a encore de réponse toute prête à ces multiples interrogations qui devront être gérées au cas par cas, elles prouvent au moins que les UD sont et doivent rester au cœur de ce dispositif.

Enfin, comme le dit justement Céline, « donner la parole, c'est aussi pouvoir entendre ce que les usagers ont envie de dire et pas forcément uniquement sur la salle de consommation ! » Certainement une autre des fonctions, différente mais tout aussi importante que celle de l'hygiène et de la sécurité, que la SCMR devra pouvoir assurer et pour laquelle il faudra là encore établir un dispositif à définir ensemble – usagers et personnel de la salle. Pour que cette voix des UD actuellement bien présente ne se perde pas dans un quotidien où la routine finirait par diluer cet apport régulier permettant à cette structure de répondre aux besoins de ceux pour laquelle elle a été créée ! ■ Speedy Gonzalez

- 1 Son emplacement exact restait fin février à préciser car c'est la mairie de Paris qui se charge de trouver un lieu évidemment très proche de la scène de consommation.
- 2 Brandis à l'époque par les opposants à ces mesures, des arguments tels que « Cette mesure va inciter et faciliter la consommation de drogues ! » sont pratiquement les mêmes que ceux utilisés aujourd'hui par les adversaires des SCMR !
- 3 Voir par exemple l'article « Salles de Consommation à l'espagnole », *Asud-Journal* n°38, où votre Speedé collaborateur présentait en détails les 2 salles totalement différentes de Madrid et de Bilbao.
- 4 Cette liste ouverte est établie sur la base des assos présentes lors de la réunion du 07/01/13, d'autres ont pu s'y joindre par la suite : Gaïa, MdM, Aides, Charonne/B18, Émergence 77, Safe, Réseau RdR, 110 Les Halles, Formation Cafdes, Nova Dona, Coordination toxicomanies...
- 5 Voir « L'injection dans le boudoir », *Asud-Journal* n°43

Si la recherche de plaisir est de toute évidence l'une des principales motivations pour expérimenter l'usage de drogues et y persévérer, dans la grande majorité des « discours sérieux » sur la drogue, c'est-à-dire ceux ayant pour ambition d'approcher la vérité ou les faits objectifs (discours politiques, scientifiques, journalistiques), le plaisir est relégué comme un point tout à fait anecdotique, qu'on mentionne timidement au passage, quand il n'est pas totalement occulté.

PEUT-ON SÉRIEUSEMENT PARLER DE DROGUES SANS PARLER DE PLAISIR ?

Seule l'invocation des mécanismes neurobiologiques en jeu, le couple dopamine-sérotinine, semble avoir un vernis scientifique suffisant pour qu'on puisse l'évoquer sans passer pour un rigolo (un drogué). Alors même que le plaisir semble constituer une dimension essentielle de l'usage de drogues, neurobiologie à l'appui, il est frappant de constater que cette idée se fait très discrète dans les écrits scientifiques sur le sujet, dans les médias généralistes lorsqu'ils abordent la question, ainsi que dans les discours de prévention ou du débat politique.

Pour qu'un discours sur les drogues apparaisse comme légitime et digne de confiance, il doit plutôt donner la part belle à la souffrance et à la maladie : c'est ce que le sociologue Stephen Mugford décrit comme « *le paradigme de la pathologie* ». La drogue est avant tout considérée comme la cause avérée ou potentielle, d'une multitude de souffrances : en premier lieu, la dépendance, qui est souvent pensée comme indissociable de l'usage de drogues. Mais également les maladies infectieuses transmises par certains modes de consommation, en passant par les effets indésirables et les nombreuses souffrances psychiques dont tous les usagers de drogues seraient la proie.

Un tabou ?

Cet accent mis sur la souffrance relègue ainsi le plaisir à un sujet marginal dont

il est très peu question dans toutes les sources d'informations considérées comme sérieuses (par opposition aux savoirs expérientiels, subjectifs développés par les usagers). Pourquoi ?

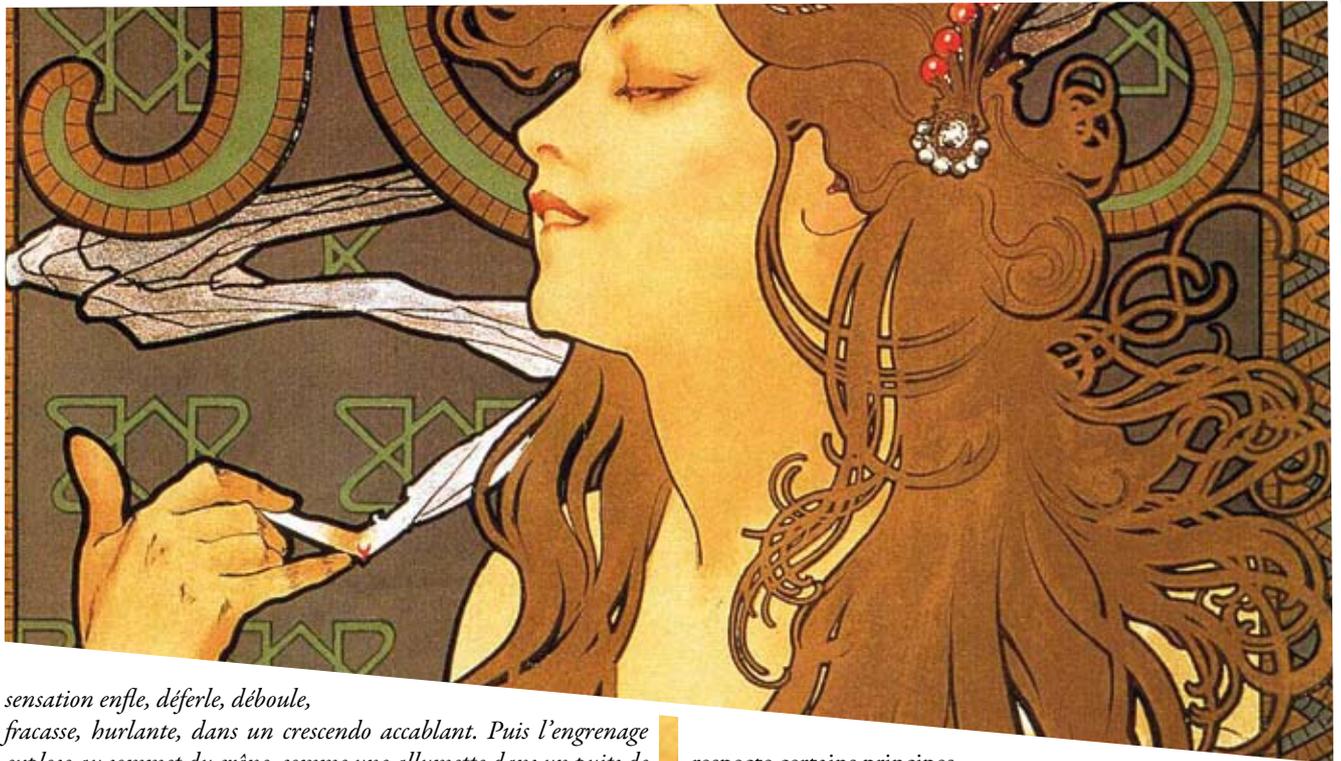
D'aucuns diront que le cadre légal répressif ainsi que les normes sociales et morales qui réprouvent l'usage de drogues ont étouffé la question du plaisir. On comprend aisément pourquoi en se penchant par exemple sur la rhétorique des opposants aux salles de shoot : si l'usage de stupéfiants, de par son caractère délictueux, est assimilable au viol et au crime, il est alors absolument immoral de parler du plaisir qu'on pourrait éventuellement en tirer.

Et même si l'usage de drogue ne fait pas directement de tort à autrui, la simple évocation de ce plaisir est absolument écœurante, puisque c'est contre les lois et à l'encontre des règles morales établies que ce plaisir est tiré. « *Monsieur, le juge, je cherchais simplement à me faire plaisir* » : on comprend aisément que dans un tel contexte, l'argument ne soit pas convaincant. Et pourtant, on peut penser que chaque être humain pourrait y être sensible. N'est-il pas légitime de vouloir se faire plaisir ? Pas au détriment de la société, des valeurs qu'on édicte comme nécessaires à son bon fonctionnement. Notre héritage judéo-chrétien, qui culpabilise l'envie et le plaisir, joue certainement sa part. Mais même s'il a bon dos, on ne peut pas lui faire porter entièrement la faute : dans toutes les sociétés, il y a des plaisirs autorisés et d'autres interdits.

Un insaisissable ?

Au-delà de la question des usages de drogues illicites, le plaisir – quel que soit son objet – résiste à l'analyse, au discours rationnel parce qu'il est difficile à mettre en mots, à saisir à un autre niveau que celui de la sensation, du pur ressenti. En philosophie, il n'a ainsi jamais été un objet d'étude privilégié car il ne se laisse pas facilement appréhender. C'est une expérience intérieure, entre soi et soi-même, dans laquelle la conscience ne se distingue pas de son objet. Le rapport que l'on a au plaisir étant forcément subjectif, comment prétendre en parler objectivement ? Décrire une expérience individuelle de plaisir s'avère déjà difficile, parce nous partageons peu de références collectives pour le qualifier, le définir. D'où cette difficulté à l'expliquer, ou même tout simplement à le décrire. Comment communiquer à d'autres l'effet que nous procure personnellement un produit ? Les descriptions qui tentent d'être rationnelles et compréhensibles par tous sont souvent succinctes, pauvres en vocabulaire, et reposent toujours sur les mêmes analogies : orgasme, nourriture...

Tandis que si l'on souhaite être plus précis, on n'a d'autre choix que d'entrer dans un récit subjectif et très imagé, comme en témoigne cet extrait d'*Heroin Users* de Tam Stewart (1996), que j'ai tenté de traduire : « *La montée est si difficile à décrire. C'est comme attendre qu'un orage lointain s'abatte sur votre tête. Un étrange pressentiment. Un calme bizarre, remarquable. Une sensation commence à grandir, comme un grondement à l'horizon. La*



sensation enflé, déferle, déboule, fracasse, hurlante, dans un crescendo accablant. Puis l'engrenage explose au sommet du crâne, comme une allumette dans un puits de pétrole. Vous ne supporteriez pas une extase si intense. C'est beaucoup trop. Votre corps pourrait se disloquer. Le caillou tout en haut de votre tête se fractionne sans heurts, en un million d'éclats étincelants, tintinnabulants. Ils dévalent à la vitesse de la lumière à travers tout votre corps, le réchauffent, l'isolent, fourmillent, réfutant toute douleur, toute peur, toute tristesse. Vous êtes défoncé, vous êtes stone. Vous êtes au-dessus et en dessous de la réalité et de la loi. »

Une question dépourvue d'enjeux ?

Au-delà des tabous qui pèsent sur le plaisir et de la difficulté qu'on rencontre à le mettre en mots, on pourrait objecter que la question du plaisir est bien futile, sans enjeux par rapport justement à celle des souffrances que l'on pourrait éventuellement soulager. La recherche, la politique et les médias s'intéressent d'abord à ce qui pose problème, et c'est leur fonction. Que certains se droguent parce que ça leur procure du plaisir, soit, mais il n'y a aucun intérêt à en faire un débat public. Le plaisir relève de la sphère privée, de l'ordre de l'intime. Or, il ne s'agit pas d'une question si futile et secondaire que ça puisque qu'à partir du moment où il y a des arbitrages légaux, des normes sociales qui définissent les plaisirs autorisés et les plaisirs proscrits, ce n'est plus simplement une question intime, c'est aussi une question politique.

Affirmer que le plaisir peut être une des motivations première pour s'engager et persévérer dans l'usage de drogues n'est apparemment pas acceptable dans la sphère publique. Il semble en tout cas plus convenable de considérer qu'absolument tous les drogués sont malheureux et motivés par la recherche d'un soulagement, par l'apaisement d'une souffrance insupportable.

On pourrait aussi me reprocher de grossir le trait : bien entendu, les discours sont plus nuancés que dans les années 70, on distingue aujourd'hui usage, abus et dépendance, et on qualifie même certains usages de récréatifs. La réduction des risques promeut un discours qui prend en compte les effets ressentis par les usagers, et affirme, en filigrane, que certaines consommations de drogue peuvent se passer sans occasionner de dommages si l'on

respecte certains principes.

On peut cependant s'étonner en constatant que plus de quinze ans après son inscription dans les politiques sanitaires françaises, cette facette du discours de la RdR reste largement ignorée des médias généralistes, des politiciens et du grand public. Si le modèle de l'addiction présentant le drogué comme un malade comme les autres s'est très rapidement popularisé dès son introduction au début des années 2000, la réduction des risques et certaines représentations qu'elle véhicule (l'usager de drogue responsable, citoyen et non pas malade et délinquant) sont restées cantonnées au champ spécialisé.

Et pourtant...

Certaines idées peinent plus que d'autres à se diffuser, et ce n'est pas anodin : le tabou autour de la question du plaisir persiste. On veut bien parler des aspects négatifs de l'usage de drogues, du fait qu'il rend dépendant et expose au VIH et au VHC lorsqu'il est intraveineux, mais il reste hors de question de s'étendre sur d'éventuels effets positifs ou agréables. L'expérience de la drogue ne peut être entendue publiquement que si elle va dans le sens de la norme : si elle est sordide, si elle est risquée (maladies infectieuses, dépendance, effets indésirables, conséquences psychiques, sociales), si elle s'achève par la déchéance ou le rétablissement dans le droit chemin, l'abstinence. Les autres facettes de l'expérience, celles qui viennent à l'encontre de ces normes, ne peuvent pas faire l'objet d'un discours sérieux sur la drogue, d'un discours d'autorité tels que ceux portés par les médias, la recherche ou le pouvoir politique.

Ainsi, la question du plaisir reste encore aujourd'hui quasiment absente du débat public sur les drogues, parce qu'elle n'est pas considérée comme un sujet convenable et légitime, et parce que son caractère insaisissable rend tout discours objectif difficile à tenir à son sujet. Pourtant, elle n'est pas dépourvue d'enjeux : difficile de comprendre l'usage de drogues sans en tenir compte. Pouvoir aborder cette thématique sereinement ne pourrait être que bénéfique pour avancer dans la compréhension de phénomènes liés à l'usage de drogues... ■ Aude Wyart, doctorante en anthropologie

Comme on pouvait s'y attendre, le militantisme revendiqué des planteurs regroupés dans le Cannabis social club français (CSCF) a abouti au procès du porte-parole du mouvement, Dominique Broc, le 8 avril

LES CANNABIS SOCIAL CLUBS À

2013. Ceux concernant les clubs locaux qui se sont déclarés en préfecture sont annoncés. Le dialogue est parfois bien difficile...

DÉSObÉISSANCE CIVILE

Pour les adhérents et les sympathisants du CSCF, il s'agit bien de désobéissance civile, d'une infraction consciente et intentionnelle, dans le but d'infléchir et de modifier les règles obsolètes en vigueur. Ainsi que l'a justement rappelé le procureur de Tours lors du procès du 8 avril, la loi est faite de règles collectives dont la force est supérieure aux actes individuels. Mais pour autant, le rôle de la loi n'est pas d'écrire l'Histoire.

Réalité du cannabis français

L'histoire actuelle du cannabis en France en est bien la preuve. C'est la substance illicite la plus répandue en dépit de toutes les interpellations, injonctions, interdictions, condamnations. Rien de plus commode pour un lycéen ou même un collégien d'en faire usage. Alors que le but officiel est exactement l'inverse. Les efforts actuels de prévention à coup de spots TV ou d'interventions en milieu scolaire ne servent qu'à alarmer les parents et relèvent plus d'une morale vertueuse que d'une information fondée sur des données scientifiques.

Quant aux adultes usagers de cannabis, beaucoup ont compris la nocivité sanitaire, sociale et financière du trafic. Ils cherchent donc à s'autonomiser le plus possible pour ne pas en être complice.

Il ne faut pas oublier les usagers dits « thérapeutiques », plus nombreux qu'on pourrait le croire, pour lesquels le cannabis convient mieux que les médicaments des laboratoires. Des recherches ont prouvé que certaines variétés sont plus efficaces que d'autres comme auxiliaires de traitements médicaux. En France, l'autoproduction est le seul moyen pour un patient de découvrir et se soigner avec la plante adaptée à sa pathologie.

Transparent et responsable

Le CSCF veut faciliter un usage encadré, responsable et non incitatif. Il s'inscrit complètement dans une réduction active des risques liés à l'usage du cannabis en prônant une information objective et une éducation à l'usage. Le fonctionnement des clubs se fait avec une volonté de transparence exemplaire qui offre une traçabilité parfaite propre à rassurer les autorités. Le CSCF veut contribuer à une évaluation objective du phénomène cannabis. Il est en train de se doter d'un outil d'observation qui permettra l'émergence de données inédites sur le plan épidémiologique, social, médical ou botanique.

Différentes formes de soutien

Alors, oui, il y a désobéissance civile générée par une situation catastrophique qu'il serait grand temps d'assainir. Ce

mouvement suscite des soutiens parmi des inconnus, complètement insérés socialement, souvent non-consommateurs, qui se sont manifestés par des dons ou des encouragements auprès de l'avocat de Dominique Broc. Il y a aussi l'opération d'outing du peuple de l'herbe sur Facebook : près de 500 cartes d'auto-dénonciation d'origines très diverses et la soixantaine de lettres de soutien reçues par l'avocat. L'opinion publique est sensible à ce débat. On peut regretter le petit nombre de personnes présentes venues soutenir la cause des CSC lors du procès du 8 Avril. Beaucoup travaillent un lundi après-midi, ils ont hésité à prendre une journée de congé. D'autres ne pouvaient pas faire face aux frais de transport. Mais le mouvement est lancé. Il va se construire davantage et perdurer.

Mouvement durable

Sur la base d'une reconnaissance mondiale de la faillite d'un système irréaliste, il s'agit simplement de ne pas laisser la situation empirer. Le cannabis n'a pas de dose létale contrairement à d'autres substances légales. Pourtant, mal encadré et accompagné d'une mauvaise information, son usage peut provoquer des désordres de toutes natures. Il serait important d'en prendre enfin conscience et d'agir en conséquence. Avec ordre et méthode, car il y a maintenant de très nombreux paramètres à prendre en compte. C'est dans cette démarche positive que le CSCF veut s'inscrire. Est-ce vraiment trop utopique ? ■ Pour les Amis du CSCF, Lucie-Thérèse Faure

L'ÉPREUVE DE LA LOI

Cannabis social club... Aussitôt, on pense à l'Espagne, la première à avoir vu se concrétiser le concept imaginé par Encod : un regroupement d'usagers solidaires partageant leur récolte commune. Le mouvement y a pris une ampleur exceptionnelle, ce qui a d'ailleurs entraîné quelques inflexions de fonctionnement, dus au succès et à des interstices législatifs que la France ne possède pas.

CSC : MODE D'EMPLOI

Depuis quelques temps, on commence à parler des Cannabis social clubs français, qui sont issus de la même démarche, tout en revendiquant une forte connotation militante. Existant depuis à peine plus de six mois, leur succès tient au fait qu'ils correspondent à une volonté revendicatrice d'arrêter la clandestinité d'un certain nombre de jardiniers de plus ou moins longue date qui se sont retrouvés dans ce procédé non commercial. D'autres, plus novices, y trouvent une structure qui leur convient, transgressive certes, mais responsable. Parce qu'au point où on en est, il faut bien arriver à provoquer une ouverture de concertation absolument nécessaire.

Si ces clubs en sont encore un peu au stade de la construction, on en recense néanmoins 157 actuellement. D'autres sont en attente d'avalisation, et tous ont adhéré au même code de conduite. Le nombre de participants, tous adultes évidemment, est très variable, en majorité des petites structures de trois à six personnes dont, bien sûr, des usagers thérapeutiques. Le système est absolument encadré et permet une transparence parfaite. Aucun soupçon de deal quelconque ne doit être possible.

Un logiciel permettant de centraliser tous les paramètres est en cours de finalisation. Il permettra d'enregistrer les cultures, d'échantillonner les variétés, leurs usages plus ou moins spécifiques, les produits utilisés, les résultats obtenus, la quantité produite, le nombre de cultures indoor ou outdoor, etc. Respectant l'anonymat des clubs, la mise en commun de ces données permettra d'avoir une vue d'ensemble rationnelle sur tout le système. Un outil qui pourra sans doute à moyen terme remplacer le traditionnel « cahier de culture » auquel chaque club doit s'astreindre à cause de l'évidence inscrite dans la charte.

Il est intéressant de noter que la plupart des commentaires aux articles parus sont plutôt compréhensifs, ce qui n'était pas si prévisible que ça. Cette bonne volonté affichée par la fédération des CSC dans l'organisation et la clarté risque de n'être utile qu'au fonctionnement interne si les autorités ne voient pas la nécessité d'infléchir leur position calcifiée par trente ans d'immobilisme forcené.

Changeons le discours

D'après un récent sondage du *Huffington Post*, les Français, toute origine politique confondue, sont assez sceptiques sur l'efficacité d'une dépénalisation, voire plus encore à propos d'une légalisation pure et simple. Ils constatent par contre très majoritairement (à 77%) que la répression n'a pas de réels résultats. 10% n'ayant pas d'opinion sur le sujet, ne resteraient donc que 13% de convaincus.

Une majorité estime également que renforcer la prévention ne servirait à rien, de même qu'un usage encadré par l'État. De quoi déduire sans doute une tendance assez nette et forte au fatalisme impuissant face au phénomène. Comme si la société vivait avec la prohibition, mais sans aucune illusion sur son bien-fondé, en dépit de toutes les déclarations revendiquant une morale dogmatique. Une sorte de résignation réaliste concernant les résultats obtenus par ces années de prohibition répressive, sans bien percevoir la manière d'en sortir.

Il serait donc totalement vain de prétendre que l'opinion publique n'est pas prête à entendre un discours nouveau, pragmatique celui-là, basé sur des données objectives. Au contraire, tout le monde est bien d'accord sur le fait que la politique actuelle est un échec. Changeons donc le discours, c'est le moment. Parlons de prévention entre autres pour les 15/24 ans, champions d'Europe de la consommation, que les exhortations officielles n'arrivent guère à convaincre. Arrêtons de confondre les causes et les conséquences... Sachons informer, expliquer ce qu'il en est exactement, c'est le meilleur argument préventif qui puisse exister.

À plusieurs...

Pas si loin de nous, le Portugal a tenté l'expérience de la régulation en dépénalisant depuis dix ans. Les résultats sont probants. La consommation a diminué, pour toutes les drogues d'ailleurs. Il y a quelque temps, des commissions de parlementaires curieux avaient fait le voyage pour s'informer.

Bien dommage que ce n'ait pu aller plus loin. Cela montre en tout cas que si on veut réellement s'en donner les moyens, accompagner avec beaucoup de proximité, par de nombreux dispositifs c'est vrai, la volonté de stopper une consommation exponentielle est dans le domaine du possible, y compris dans un pays à tendance traditionnelle. L'Union européenne a toujours laissé aux États la liberté d'agir comme bon leur semblait dans ce domaine

Les nouvelles directives stratégiques pour 2013-2020 insistent, entre autres, sur les risques sanitaires et sociaux, ainsi que sur une approche visant à réduire la demande et l'offre sur le plan national. À leur encore petit niveau, les CSC peuvent y participer. À plusieurs, il est plus facile d'éviter de s'enfoncer dans la surconsommation. À plusieurs, on risque moins d'utiliser des produits de culture peu adéquats dans leur composition, avec risque de répercussions sur la santé. À plusieurs, les expérimentations de vaporisateurs sont moins aléatoires. Sans parler des échanges sur les dosages précis nécessaires pour une utilisation culinaire, de la réduction de risques dus à une négligence parfois innocente dans l'utilisation d'appareils, de l'information sur les huiles de massage, etc.

C'est parce qu'ils sont en phase d'expertise d'un usage raisonné, ouvert au thérapeutique, que les CSC souhaiteraient obtenir une sorte d'expérimentation dérogatoire, qui permettrait d'amorcer un dialogue public sur des perspectives qui s'inscriraient dès lors dans une volonté d'aller au-delà d'une tentation d'immobilisme pernicieux. Mais il reste bien difficile de provoquer un signe des autorités compétentes, montrant qu'elles ont bien conscience du problème ou qu'elles n'esquivalent pas les conséquences de leur logique législative. On se souvient, au printemps dernier, de la tentative – finalement infructueuse – portée par Francis Caballero d'arriver à la cour d'assise et de faire respecter l'article 222-35 du code civil en vertu de l'article 206-27 du code de procédure pénale, ce qui aurait ainsi permis de déboucher de manière détournée sur le débat tant attendu. ■ L.T.F.



Première publication dans le blog
Drogues et Addiction sur Rue89



TOLÉRANCE : LES PAYS-BAS NE RECULENT PAS

Depuis environ trois ans, les médias français font des gros titres sur la fin de la tolérance hollandaise en matière de cannabis. Des experts, comme Xavier Raufer, ont soutenu que les Pays-Bas revenaient en arrière. La réalité est bien plus complexe.

Le Wietpas (passeport cannabis) n'a été essayé qu'à Maastricht et n'existe plus aujourd'hui. Le bannissement des étrangers dans les coffeeshops n'est pas devenu national (voir carte), et le débat porte maintenant sur une régulation publique de la production et de l'approvisionnement des coffeeshops. Va-t-on vers un nouveau modèle hollandais ? Afin de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de cette polémique, j'ai demandé à Mario Lap, un spécialiste de la politique néerlandaise du cannabis, l'autorisation d'adapter en français son article publié récemment dans plusieurs quotidiens nationaux néerlandais. Laurent Appel

AMSTERDAM : PAS DE WIETPAS NI DE BANNISSEMENT DES ÉTRANGERS DANS LES COFFEESHOPS

Comprendre les récents développements politiques autour de la vente de cannabis dans les coffeeshops néerlandais nécessite une brève explication de la politique néerlandaise contemporaine.

Durant les dernières années, nous avons eu un gouvernement, inhabituel car minoritaire, composé de Chrétiens-Démocrates (CDA) et de Conservateurs-Libéraux (VVD) soutenus par le parti islamophobe de Geert Wilders (PVV).

Alors que les Conservateurs-Libéraux demandent un meilleur contrôle de la gestion des coffeeshops, les Chrétiens-Démocrates et le parti islamophobe

ont adopté une position extrêmement conservatrice en matière de politique des drogues en réclamant la fermeture de tous les coffeeshops.

Un plan trop ambitieux

Le cannabis a en outre fait subir aux Pays-Bas d'incessantes critiques et pressions de la part d'autres pays européens comme l'Allemagne et la France, qui prétendent que les coffeeshops incitent à l'usage du cannabis dans leurs pays. À Maastricht, le flux de touristes, notamment Belges et Français, fréquentant les coffeeshops a provoqué un débat.



Affichette multilingue de rappel à la législation

Devanture d'un coffeeshop de Haarlem ouvert aux étrangers (photo Mario Lap)

Renversement du débat

Autre phénomène intéressant : ce nouvel espace pour les politiques locales a renforcé la volonté de villes comme Utrecht, Leeuwarden et Haarlem d'en finir avec le problème de la « Backdoor », le système actuel de production et d'approvisionnement des coffeeshop. Ces activités sont toujours criminelles. Le cannabis doit apparaître comme par magie à la porte arrière du coffeeshop en paquets de 500 g maximum.

La discussion sur le critère de résidence bannissant les étrangers des coffeeshops est-elle terminée ? Pas du tout. Plusieurs procédures judiciaires sont en cours dans le sud du pays. Conformément au verdict de la Cour européenne, les gouvernements locaux devront prouver que la discrimination était à la fois nécessaire et la meilleure solution pour limiter les nuisances et assurer l'ordre public.

Le débat sur la puissance du cannabis est le dernier aspect méritant d'être mentionné. Selon le compromis gouvernemental, la quantité de principes actifs dans le cannabis vendu par les coffeeshops doit être limitée. Une proposition tout aussi ambitieuse que totalement déconnectée de la réalité. La production comme l'approvisionnement restant strictement illégaux dans la situation actuelle, tout laboratoire testant du cannabis avant son arrivée dans le coffeeshop se rend complice d'un crime. Les coffeeshops n'ont donc aucun moyen de se conformer à ce genre de demande. Même si elle avait un sens. ■ Mario Lap

Publié initialement sur Rue89 : blogs.rue89.com/drogues-et-addictions

Le ministre de la Justice du gouvernement minoritaire, le Chrétien-Démocrate Ivo Opstelten, a proposé un plan ambitieux pour remédier à cette situation : un passe « Herbe » (Wietpas) obligeant à s'enregistrer dans un coffeeshop et réservant le cannabis aux résidents des Pays-Bas. Face à cette mesure clairement discriminatoire, le Conseil d'État hollandais a requis une décision de la Cour de justice européenne, qui a statué que cette discrimination était uniquement acceptable lors de circonstances spéciales comme le trouble à l'ordre public.

Bouleversement politique

Le gouvernement a dès lors perdu le soutien d'une majorité de parlementaires, provoquant des élections nationales au cours de l'été 2012. Les résultats ont chamboulé le paysage électoral : une improbable coalition centriste, allant des sociaux-démocrates aux libéraux-conservateurs, est devenue largement majoritaire. Et bien que son programme propose un système de licences de production et de distribution des produits cannabiques (<http://www.drugtext.nl/Cannabis/concept-cannabiswet-20.html>), le Parti du travail (PvdA, le PS local) a dû négocier un compromis sur cette question lors de la formation du gouvernement. Le

maintien à son poste du ministre Opstelten, qui voulait sauver la face, y a joué un rôle important.

Le Wietpas a été abandonné tant ses résultats se sont clairement avérés désastreux. On a constaté un accroissement du deal de rue. Les résidents néerlandais refusant d'aller s'enregistrer pour le Wietpas, le marché du cannabis s'est déplacé hors des coffeeshops. Ce qui menaçait gravement la pierre angulaire de la politique néerlandaise des drogues : la séparation des marchés entre les drogues dures et les drogues douces, donc la réduction des risques.

Solution locale pour problème global

Dans le même temps, les maires de toutes les grandes villes (particulièrement Amsterdam avec plus de 200 coffeeshops) se sont fortement opposés au Wietpas et au bannissement des visiteurs étrangers dans les coffeeshops. Environ 10% des touristes venant à Amsterdam le font uniquement pour les coffeeshops, quand environ 30% déclarent visiter la capitale hollandaise pour ses sites culturels comme les musées et pour ses coffeeshops. En d'autres termes, les coffeeshops sont devenus un facteur économique assez important.

Le compromis a été trouvé autour de solutions locales : permettre par exemple à Maastricht de garder ses coffeeshops fermés aux étrangers et à Amsterdam de les garder ouverts.



Pour cause de forte actualité cannabique dans le dernier numéro du journal, vous avez échappé au troisième épisode narrant les événements du Circ. Si vous avez raté l'épisode précédent : on s'est quittés en 1993, Pasqua était à l'Intérieur et Simone Veil à la Santé, *Fumée clandestine* est repris par les éditions du Léopard et nous décidons non seulement de relancer L'Appel du 18 joint mais d'organiser à Paris la « Première journée internationale du cannabis ». Un événement stupéfiant qui va mettre la puce à l'oreille de la police et les médias dans notre poche.

CIRC'STORY – ÉPISODE 3

Forts des informations que nous récupérons auprès de Jack Herer dont nous traduisons *L'Empereur est nu* et des informations glanées chez nos voisins européens lors de la rédaction de *Fumée clandestine*, nous réussissons en quelques semaines à réunir le gotha de l'antiprohibitionnisme. Afin de marquer le coup, nous demandons à nos invités de fournir un « abstract » de leurs interventions que nous publions dans un petit livre, distribué au public, aux journalistes et aux représentants de la brigade des stupés le jour de la conférence. À la nuit tombée, les clowns du Circ prennent d'assaut les bureaux des éditions du Léopard et squattent les ordinateurs afin d'alimenter le 3615, répondre au courrier, classer les pétitions, rédiger des textes et rêver du grand jour entre deux pétards... On se séparait le plus souvent à l'heure du premier métro et sur le quai désert de la station Maraîchers, j'entendais les grillons chanter.

Premier coup de fil de la préfecture

Le 15 juin, le préfet de police nous écrit et menace de faire intervenir ses sbires si nous enfreignons la loi. Le 17 juin, Francis Caballero annonce – ce n'est pas un hasard – la naissance du MLC (Mouvement de légalisation contrôlée). Attention ! Les tribunaux n'ont plus qu'à bien se tenir. Ra-

dio Libertaire, la radio sans dieu ni maître et sans publicité, bouscule sa grille de programmes et consacre quinze jours durant des émissions au cannabis dont l'apothéose sera la retranscription en direct du Trianon de l'événement cannabique de l'année... Depuis, le Circ anime un dimanche sur deux « Il y a de la fumée dans le poste », une émission consacrée à l'actualité cannabique.

Le jour J, alors que j'avais pour mission de prononcer quelques phrases en guise d'introduction, j'arrive en retard au Trianon. Le premier débat animé par André Bercoff n'était pas terminé que nous recevions un premier coup de fil de la préfecture de police. Il était reproché au représentant de l'Arsec (un Circ à la sauce catalane) d'avoir roulé et fumé un pétard à la tribune. Quant au stand de Jack Herer, un hymne au chanvre avec force étendards et tee-shirts vantant ses multiples vertus, le préfet le considère comme une provocation. Mais comment expliquer à cet Américain qu'en France, la patrie des droits de l'homme, la simple représentation d'une feuille de cannabis sur un badge « *Hemp Save the Planet* » est un délit puni de prison ?

Les journalistes ne se bouscuaient pas au portillon et le public était clairsemé, mais nous avons beaucoup appris, noué des contacts et surtout pris de l'assurance. Pas question de s'arrêter en si bon chemin, aussi lorsqu'on nous propose de consacrer un numéro spécial du magazine *Maintenant* au cannabis, on fonce. Michka, auteur de

Le Cannabis est-il une drogue ? (éditions Georg), est bombardée rédactrice en chef et signe en première page un « *J'accuse* » qui dénonce l'hypocrisie des politiques, des scientifiques, des policiers... Et des fumeurs de cannabis.

Petites phrases sibyllines

Personne ne s'attendait à ce que, quelques jours après notre coup d'éclat, Charles Pasqua déclare sur un ton patelin « *la dépénalisation des drogues douces est un sujet de réflexion et il devrait faire l'objet d'un grand débat au Parlement* », ajoutant même : « *dépénaliser aurait l'avantage de mettre un terme à l'économie souterraine* ». Petites phrases sibyllines déclenchant une salve de commentaires. On soupçonne notre ministre de vouloir mettre des bâtons dans les roues de Simone Veil avec qui il entretient des rapports tendus. Trois mois plus tard, il expliquera, via *L'Express*, que s'il est « *partisan d'un grand débat autour des concepts de dépénalisation de l'usage et même de la légalisation du commerce des drogues* », c'est pour qu'éclate au grand jour ce qu'il considère comme une mystification.

Le jour où le gouvernement dévoile son plan de lutte contre la drogue, Mireille Dumas jette un pavé dans la mare télévisuelle. Pour répondre à la question « *Le cannabis est-il une drogue ?* », elle donne la parole à Yannick Noah et Jean-Paul Génè (un des instigateurs de L'Appel du 18 joint 1976) qui, fort des statistiques policières, estime à 250 millions le nombre de pétards fumés en 1992. Suite à cette émission, François



Aubert, député UDF, qualifiera Mireille Dumas de « *honte du service public* ».

Simone Veil est chargée par le gouvernement de créer une commission qui devra « *engager une réflexion sur le problème de la drogue et lui présenter des propositions précises* », mais il n'est pas question « *d'aller dans la voie de la dépénalisation* », avertit le ministre de l'Intérieur qui se mêle de ce qui ne le regarde pas. Initialement, la Commission devait rendre sa copie avant la fin de l'année 1993, mais le gouvernement peine à trouver un président. En décembre, nous apprenons de la bouche de Charles Pasqua que la Commission a enfin trouvé son président en la personne de Roger Henrion, gynécologue obstétricien, membre de l'Académie nationale de médecine et adhérent du RPR. Ça craint !

Kouchner, Nahas, d'Adler..

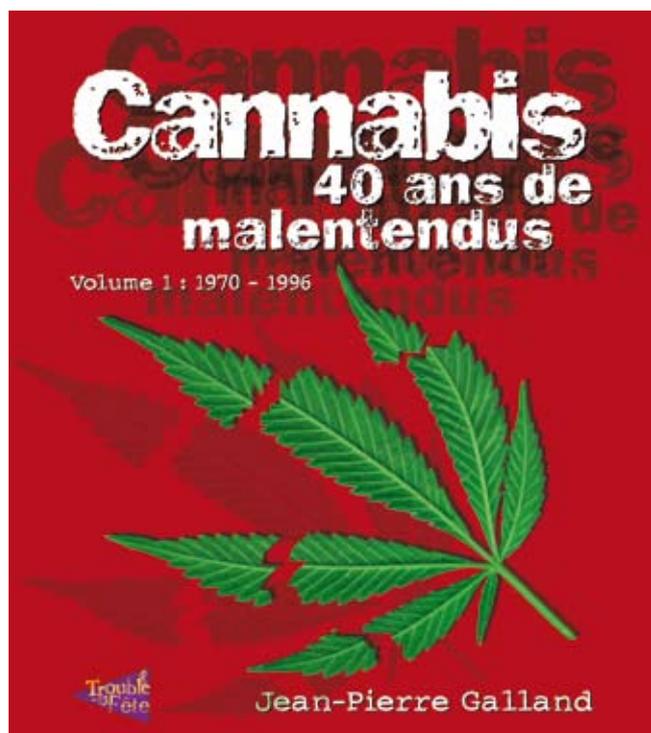
Le magazine *Le Point* titre en Une « *Dépénalisation du hasch – Qui dit vrai ? Qui dit faux ?* » et consacre un dossier dans lequel Bernard Kouchner est invité à s'exprimer. Extraits : « *Le classement du cannabis parmi les stupéfiants constitue à mes yeux, une erreur regrettable, dans la mesure où il pénalise des jeunes au comportement inoffensif et diabolise une plante traditionnellement consommée par des millions de personnes depuis des siècles.* » Ou encore : « *La stigmatisation des usagers de cannabis embrouille tout, embrouille la justice, et nous empêche de nous occuper du problème majeur de santé publique : celui des drogues dures.* » Et enfin : « *Il y a en ce moment aux États-Unis un congrès des policiers antiprohibitionnistes. C'est l'avenir. La prohibition, ça a donné Al Capone et des cirrhoses en six mois, avec l'éthanol et l'alcool de bois.* »

En 1994, le professeur Gabriel Nahas, grand pourfendeur du cannabis et procédurier notoire, attaque Marie-Ange d'Adler qui l'a traité de « *vieux monsieur* » dans un article publié par *L'Évènement du jeudi*. Jean-Didier Vincent neurobiologiste, Arnaud Marty-Lavauzelle, président d'Aides, le docteur Claude Olievenstein et Jean-Pol Tassin, directeur de recherche à l'Inserm,



sont cités comme témoins par la journaliste incriminée. Quant au professeur Nahas, il est secondé par Renaud Trouvé, toxicologue et pilote de chasse. Le jeudi 3 mars 1994, *L'Évènement du jeudi* sera condamné à un franc de dommages et intérêts.

Mais où en est la Commission de réflexion contre la drogue et la toxicomanie ? Elle est prête à se mettre au boulot, nous rassure Simone Veil. Considérant les usagers comme des experts aussi qualifiés que les médecins ou les flics, le Circ adresse une lettre au professeur Henrion dans laquelle il demande à être auditionné.



À paraître en juin, le premier volume (1970-1996) de *Cannabis, 40 ans de malentendus* (plus d'infos sur www.trouble-fete.com)

Le vent en poupe

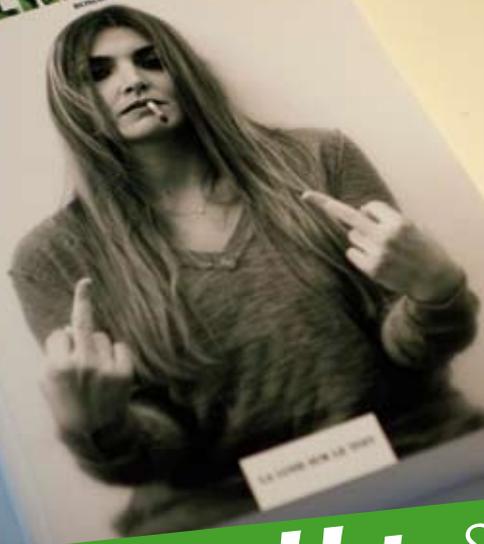
Dans le nouveau code pénal, une cour spéciale composée de sept magistrats sera désormais chargée de juger les producteurs de drogues, donc les jardiniers en herbe qui risquent désormais vingt ans de réclusion criminelle et des amendes faramineuses ! Quant à vous qui coincez la roue dentée de votre compteur électrique, vous risquez trois ans de prison et 45 000 francs d'amende !

Le Circ a le vent en poupe. Les médias ayant compris qu'une émission sur le cannabis est rentable en termes d'audimat, nous sommes non seulement courtisés par des journalistes à la recherche d'images croustillantes, mais aussi invités à descendre dans l'arène. Nous participons à de nombreux débats où le Circ joue invariablement le rôle de mauvais petit canard.

Les adhérents affluent, les tee-shirts, les livres et autres babioles que nous vendons par correspondance, tout comme le 3615 Circ, nous rapportent assez d'argent pour publier à des milliers d'exemplaires un fanzine tout en couleurs le *Double-Zéro*.

Quoi ? Je n'ai plus droit qu'à quelques lignes ? Je vous donne donc rendez-vous au prochain numéro pour la seconde Journée internationale du cannabis suivie d'un rassemblement festif et pacifique sur la grande pelouse de La Villette... L'année 1994 sera aussi celle où les fonctionnaires de la brigade des stupés passent à l'action afin de briser le Circ dans son élan. ■ Jean-Pierre Galland

ALEXANDRE GRONDEAU
GÉNÉRATION H



© Mauvaise Herbe

Qu'y a-t-il dans la tête d'un garçon l'été de ses 17 ans ? Depuis l'irruption de la contre-culture, la réponse varie peu : se barrer loin des parents pour expérimenter ou approfondir les jeux du sexe et de l'amour, se regrouper entre semblables dans des campements provisoires pour faire la teuf en amplifiant son empathie et ses perceptions avec de l'alcool et des produits psychoactifs, écouter et danser sur les sons et concerts des musiciens à la mode...

GÉNÉRATION H : SEXE, DROGUES, ROCK'N'ROLL & CO DANS LES 90'S

Certains se contentent du camping d'Argelès ou de Soulac-sur-Mer et leur inénarrable discothèque en plein air. D'autres prennent la route au gré du vent et des événements. Sacha, le héros du roman, fait un trip dans le sud de la France et s'intègre à presque toutes les tribus avec un bon joint comme ticket d'entrée. Seul refus mais de taille : Burning Spear, la légende du reggae, qui préfère un verre de bon bordeaux.

Ce livre témoigne bien de l'ambiance festive des années 90, de l'apparition de nouvelles substances comme l'herbe indoor ou le MDMA, du bon gros son qui sortait dans presque tous les genres (l'auteur est aussi critique musical). Il a déjà rencontré son public, l'ouvrage bénéficie d'un deuxième tirage. Pas sûr par contre qu'il plaise à ceux qui n'ont pas vécu des plans *Génération H* : le style est un peu plat et le récit insiste beaucoup sur les émois amoureux et sexuels de Sacha sans les rendre vraiment passionnants. ■ Laurent Appel

Asud : Le pitch de ton livre ?

Alexandre Grondeau : C'est un road trip musical et hachiché, une bande de jeunes qui prend la route au milieu des années 90 et qui va l'espace d'un été découvrir le début des Teknivals, les squats, les sound systems reggae qui explosent à ce moment. Ces jeunes vont assouvir leur quête de liberté et expérimenter tout un tas de choses. Au-delà de l'histoire, le

propos est d'exposer le développement d'une culture cannabis. La génération H regroupe toutes les personnes de 18 à 70 ans qui considèrent que la culture cannabis a totalement intégré tous les pans de la société française.

Génération de glandeurs rastas ?

Je veux casser le stéréotype selon lequel les gens qui fument sont en dehors du système, caricaturaux, tout peace. Il y a 500 000 fumeurs quotidiens et 1,2 million de Français qui fument plus de 10 joints par mois, il n'y a pas 1,2 million d'amateurs de reggae avec des dreadlocks dans la rue. Et quand je parle du mouvement techno, du mouvement rock, de l'explosion du mouvement hip-hop, c'est pour montrer que tous ces mouvements décrits sociologiquement comme des sociétés tribales ont un vecteur commun : la consommation de cannabis.

N'est-ce pas plutôt la génération H+ C+MD+vodka Redbull ?

Il n'y avait pas encore de vodka/Redbull à l'époque. Il n'y a pas d'opposition entre la génération H et les précédentes générations en recherche de sensations. Elle s'inscrit dans une continuité depuis Baudelaire et Théophile Gautier en passant par Huxley, Timothy Leary, tout un tas de têtes chercheuses qui réfléchissent sur ce que c'est de vivre, le plaisir, la jouissance. Dans ce road trip, ces jeunes se retrouvent dans des contextes d'expérimentations sensorielles où le cannabis prédomine.

Pourquoi la génération H n'est-elle pas très motivée pour militer en faveur de la légalisation ?

La génération H considère que la consommation de cannabis est normale, ils ont voté, ils ont des enfants, leur usage ne semble pas poser de si gros problèmes, il est totalement intégré à leur vie. Ils ne voient donc pas la nécessité de s'engager pour la légalisation du cannabis. Pourtant, il y a des problèmes de qualité des produits, de stress de l'arrestation, surtout si on a des enfants. Moi, je me positionne plus en termes de responsabilisation des citoyens adultes que de légalisation, notre société doit être capable d'être adulte sur cette question et de former la jeunesse à la mesure en matière de consommation, à connaître les effets, à savoir reconnaître les qualités et adapter le dosage. Les excès font partie de la jeunesse, mon bouquin en parle, mais après, on doit pouvoir choisir son parcours de vie et avoir une attitude responsable.

Pourquoi le gouvernement n'est-il pas motivé par l'intégration citoyenne de la génération H ?

Il y a des pratiques mafieuses que la responsabilisation permettrait d'évacuer. La question est donc : les gouvernements ont-ils un intérêt au maintien de ces pratiques mafieuses ? Si le gouvernement veut acheter une sorte de paix sociale par les trafics, cela ne marchera pas longtemps. ■

Recueilli par L.A.



Génération H, Alexandre Grondeau, La lune sur le toit, 18 €



PATRIMOINE GÉNÉTIQUE, ORIGINE ETHNIQUE... LE DOSSIER QUI «GÈNES»

Durant pratiquement deux siècles, les savants ont traité les problèmes liés à l'hérédité et la question raciale avec des instruments théoriques qui se voulaient rationnels. Classement, hiérarchie, tableaux, tous les pionniers de la classification des espèces ont flirté avec le déterminisme racial. Buffon, Linné, Vacher de Lapouge et même Darwin se sont penchés avec intérêt sur le sujet. L'erreur serait d'assimiler cette fascination pour le droit du sang à une réminiscence de l'ordre seigneurial. C'est presque le contraire. Le Naturalisme, mouvement littéraire « éclairé », verse abondamment dans le déterminisme naturel, et ce cher Émile Zola fait de l'hérédité la principale cause de l'alcoolisme des Macquart – la branche junkie de la saga familiale qui fonde son œuvre. Dans une certaine mesure, on peut même affirmer que le racisme dit « scientifique » est une pierre jetée dans le jardin démocratique puisque les Blancs, qu'ils soient puissants ou misérables, sont censés hériter « naturellement » de qualités attribuées par l'Ancien Régime exclusivement aux aristocrates de sang bleu. Adolf ayant pourri le dossier avec une guerre mondiale et cinquante millions de morts, nous avons oublié à quel point la pensée occidentale, de gauche comme de droite, avait adopté la prépondérance des facteurs héréditaires comme une évidence.

Dis-moi qui est ta maman...

Or, il est aujourd'hui moins facile de se détourner en se bouchant le nez. L'affaire s'est embrouillée depuis la véritable révolution née d'une conjonction entre la neurobiologie et la découverte du génome humain, conjonction qui réhabilite peu à peu le champ mystérieux de l'inné, au détriment de son frère cadet, l'acquis.

Les sciences dures vont-elles nous renvoyer dans les cordes d'un ring déserté depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : celui de l'hérédité, des facteurs génétiques et, pourquoi ne pas l'écrire, celui des races humaines ? Nous pensions cette fiction chère au Comte de Gobineau¹ jetée aux poubelles de l'histoire, au nom de la science justement. Comme la Licorne ou le Sphinx, les races humaines étaient réputées animaux mythologiques, inventés par un XIX^e siècle gonflé de certitudes coloniales dont l'itinéraire sulfureux a abouti aux chambres à gaz et aux expérimentations des médecins nazis. Il semblerait que la science contemporaine nous oblige à revoir notre copie, notamment en matière d'addictions.

En clair, il se murmure des choses telles que « *Dis-moi qui est ta maman, je te dirai quelles drogues tu risques d'apprécier* ».

Médecin responsable de l'espace Murger² à l'hôpital Fernand Widal, le D^r Florence Vorspan l'admet sans ambages : « *Aujourd'hui, pour qu'une étude sur les addictions soit prise au sérieux, cela implique forcément un volet génétique ou d'imagerie cérébrale* » (voir p.19). Un coup d'œil sur le formulaire d'inclusion au projet COMON (voir p.27) lève toute ambiguïté : « *Une prise de sang de 10 ml sera réalisée pour rechercher le variant génétique d'une enzyme dégradant la dopamine au niveau cérébral.* » Paf ! Et Florence Vorspan d'enfoncer le clou : « *Il est politiquement incorrect de le dire, mais nous savons que les Noirs, les Jaunes ou les Blancs ne réagissent pas de la même façon lors de la consommation d'une substance psychotrope* » (voir encadré p.20). Re paf !

Mais alors, on nous aurait menti ? Le fameux « *Drug, Set and Setting* » serait donc une baliverne gauchiste pour gogos nostalgiques d'Olievenstein ? Les choses sont évidemment moins simples.

Avant de ricaner, il convient de rendre un hommage mérité à la sociologie, l'anthropologie et la psychologie (ce qui inclut évidemment le D^r Freud), sciences qui permettent de comprendre à quel point les facteurs culturels et sociaux sont déterminants dans l'itinéraire d'un consommateur de drogue. Le bémol est sans doute à trouver dans l'excès de « psychologisation » – notamment dans les années 70 – qui a littéralement saturé la question pendant des lustres.

Un dossier explosif

Aujourd'hui, le balancier est en train de revenir en sens inverse, au risque de flirter à nouveau avec des lignes sulfureuses. Le retour des interrogations génétiques trouve un écho légitime dans

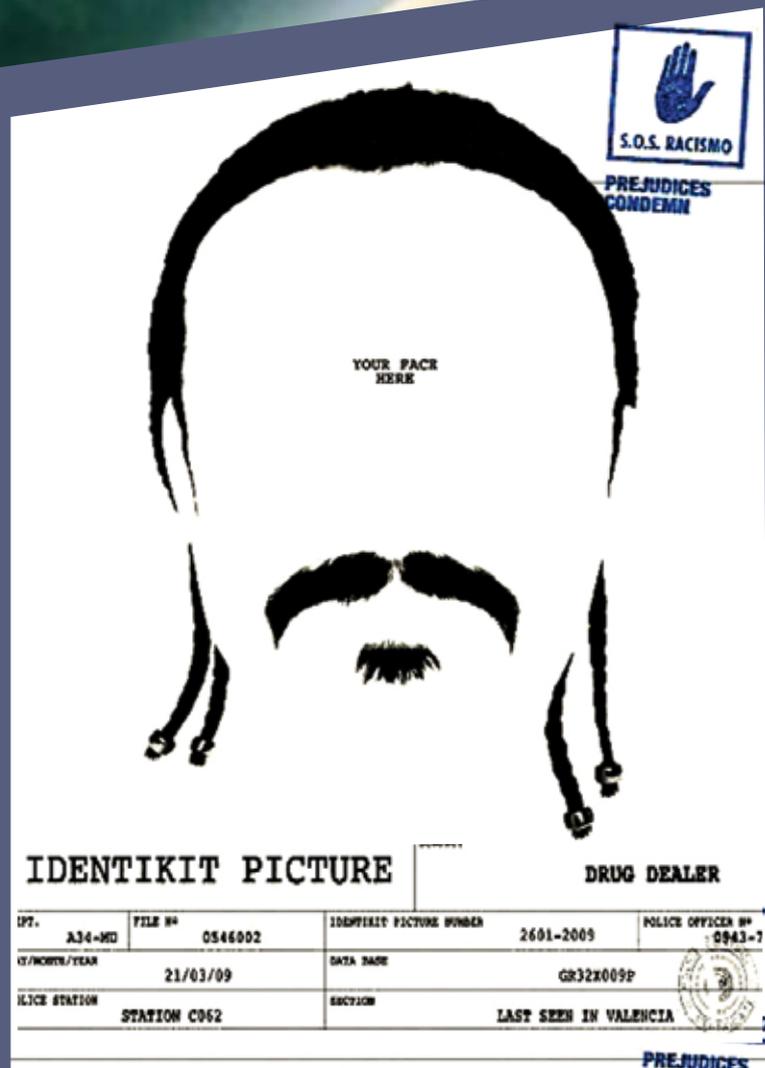


de nombreuses questions sociétales dites « sensibles », dont le mariage pour tous est le dernier exemple. Enfants nés sous X, enfants de donneurs anonymes, là aussi les facteurs héréditaires entrent par effraction dans un champ verrouillé – avec raison – par les inconditionnels de l’acquis.

Sur le terrain des addictions, le dossier est explosif à double titre. Premièrement, la piste des neurosciences et de la génétique est toute nouvelle, donc sujette à caution, voire à d’inénarrables absurdités. Ensuite, cette piste fraîche est minée par un explosif diabolique : le racisme. Drogue et racisme, c’est le couple infernal. La consommation de substances exotiques a toujours généré des explications racialistes, d’inspiration coloniale dans la vieille Europe, esclavagistes aux États-Unis (voir p.23).

Rouvrir cette boîte de Pandore présente donc des risques évidents, à la fois sur le plan scientifique mais surtout sur le terrain éthique. Anne Coppel nous rappelle à quel point le mutisme français sur l’origine ethnique des « toxicos » des années 80 fut une arme culturelle à double tranchant (voir p.21). Alors pourquoi Asud, association d’usagers, devrait-elle soulever ce coin de voile pudiquement jeté par les autres acteurs sur un sujet particulièrement casse-gueule ? Peut-être justement parce qu’il s’agit de notre peau à nous, et quelle qu’en soit la couleur, nous sommes attentifs à tout ce qui peut nous aider à la sauver. ■ Fabrice Olivet

1. De Gobineau, *Traité sur l'inégalité des races humaines*, Paris, 1853
2. Murger était un pochtron célèbre, écrivain à ses heures, qui a assidûment fréquenté le voisinage de l’Hôpital Fernand Widal. Bizarrement, aucun rapport avec le verbe transitif du même nom conjugué à la forme pronominale.





DR FLORENCE VORSPAN ADDICT AUX GÈNES

« Les facteurs génétiques ne seront jamais qu'une partie des facteurs de risques » : interview du Dr Florence Vorspan, addictologue, responsable de l'étude COM ON, hôpital Fernand Widal, Paris Xe.

Asud : *Peut-on parler de révolution à propos de la neurobiologie associée à la génétique dans le champ de l'addictologie. Et si oui, pourquoi ?*

Florence Vorspan : À mon sens, on ne peut pas parler de révolution mais d'évolution. La physiopathologie (*les mécanismes du cerveau, ndlr*) des addictions étant largement inconnue, les psychiatres et les addictologues sont toujours à la recherche de biomarqueurs (*des trucs vus au microscope, ndlr*) mesurables des maladies psychiatriques et des addictions... Or, il est maintenant bien démontré que la fréquence de certaines variations génétiques, positives ou négatives, varie en fonction de l'origine ethnique (*voir encadré p.20*)...

À l'aune de ces découvertes, que penser de nos réglementations qui interdisent de mentionner les groupes ethniques, et notamment les dénominations triviales de type « Blanc », « Noir », « Jaune » ?

F. P. : Il est certain que pour interpréter les recherches en termes d'association (la présence d'une variation génétique est-elle plus fréquente chez des sujets porteurs d'une maladie ou ayant une réponse particulière à un traitement ? – *Vous suivez ?* Dans le cas qui nous intéresse, la maladie en question pourrait être la consommation de coke, *ndlr*), et sachant que la distribution de ces variations génétiques diffère en fonction de l'origine ethnique, il paraît utile que les chercheurs puissent connaître l'origine ethnique ou géographique des personnes qui participent à ces recherches. Si demain, une variation génétique se confirme comme étant intéressante à rechercher pour le diagnostic ou le suivi d'une maladie (*ou d'une consommation de drogue, ndlr*) mais qu'on sait qu'elle est extrêmement rare dans certains groupes ethniques, il me paraîtrait logique que les médecins qui suivent les patients puissent leur demander leur origine ethnique afin de déterminer l'utilité de la réalisation d'un tel dosage en période d'économies de santé. Ces informations devraient bien sûr rester confidentielles et ne servir que dans le cadre de la recherche et des soins.

Les progrès de la génétique en matière d'addiction relancent-ils la voie des « vaccins antidrogues », une piste jusqu'ici très décevante ?

F. P. : Pas particulièrement... Dans l'idéal, les progrès de la génétique devraient permettre de déboucher sur une médecine personnalisée incluant toutes les thérapeutiques. En déterminant vos caractéristiques génétiques concernant plusieurs gènes, votre médecin devrait pouvoir prédire à quel risque de maladie vous êtes particulièrement exposé, mais aussi si vous serez répondeur ou non à un traitement (médicamenteux, mais pas uniquement) ou si vous êtes plus à risque de présenter un effet secondaire à tel ou tel type de traitement (*médicamenteux, mais éventuellement chirurgical par exemple – et donc à telle ou telle drogue, ndlr*).

Dans le même ordre d'idée, la sensibilité particulière de tel ou tel groupe ethnique à telle ou telle molécule peut-elle fonder un nouveau discours de RdR qui tiendrait compte de ces facteurs dans les conseils de consommation ?

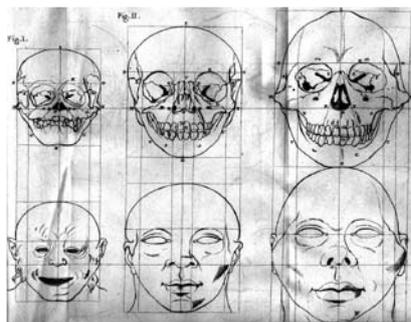
F. P. : Absolument. Si demain, il est démontré qu'une particularité génétique est associée à une complication particulière de l'usage de drogue (par exemple : vous êtes plus à risque de présenter un effet parano sévère ou persistant sous cocaïne quand vous êtes porteur d'un polymorphisme génétique déterminant qu'une enzyme de dégradation de la dopamine cérébrale est moins efficace), on pourra proposer un dépistage de la présence de ce facteur génétique par une prise de sang ou un recueil de salive. Le discours de RdR à donner aux porteurs de ce gène serait : « *Pour vous, la cocaïne c'est zéro, vous êtes plus à risque que les autres de développer cette complication.* » Si cette particularité génétique est par ailleurs plus fréquente dans certains groupes ethniques, il ne me paraîtrait pas non-éthique de leur proposer en priorité ce dépistage (...).

Un facteur génétique vulnérabilisant suffit-il à induire une addiction irréprouvable ?

F.P. : Bien sûr que non... Les addictions ne se développent que lorsqu'il y a une conjonction de plusieurs facteurs de risques biologiques, psychologiques et sociaux. Les facteurs génétiques ne seront jamais qu'une partie des facteurs de risques biologiques et seront de plus soumis pour leur expression à l'influence des facteurs environnementaux.

Compte tenu de toutes ces découvertes, pensez-vous que la psychanalyse est une solution thérapeutique adaptée à la prise en charge de la dépendance aux opiacés par exemple et si oui, avec quelle amplitude ?

F.P. : Pourquoi pas... Diverses approches psychothérapeutiques peuvent être utiles dans la prise en charge des personnes souffrant d'addiction. À la fois pour analyser et comprendre les facteurs « psychologiques » (comment les produits se sont installés dans l'histoire personnelle et familiale du sujet), mais aussi pour aider à la prise en charge des conséquences psychologiques délétères (troubles psychologiques induits par les substances, isolement social et affectif, modification de la personnalité...). Cela s'intègre pour moi dans une prise en charge médicale globale : dépistage et traitement des



complications médicales et psychiatriques, prise en charge médicamenteuse si nécessaire des manifestations de sevrage et/ou traitement de maintenance selon les indications, remise à jour des droits sociaux si nécessaire (...).

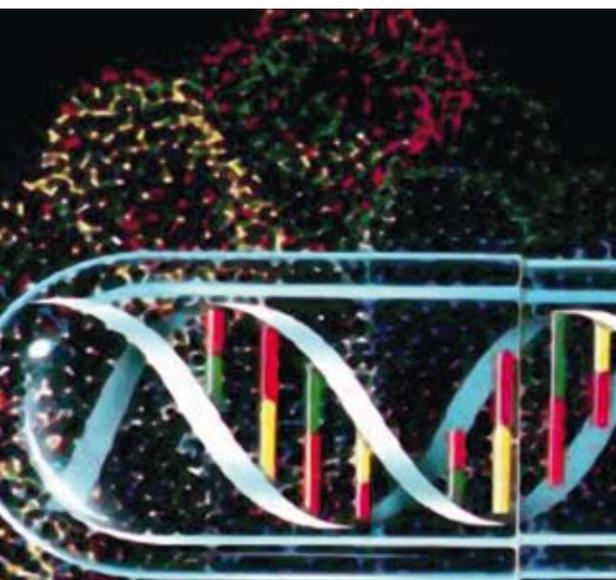
L'existence de facteurs de risque biologiques ou génétiques de développer une addiction ne sera jamais qu'une partie des facteurs de risque biologiques et sera toujours soumise à l'influence des facteurs environnementaux. Une fois le trouble installé, la prise en charge restera très certainement globale associant différentes approches concomitantes ou séquentielles, selon les préférences du patient et son stade de motivation.

Quel commentaire vous inspire le système de balancier qui privilégie successivement les facteurs innés et acquis, au point de devoir changer radicale-

ment de mode de prise en charge tous les cinquante ans ?

F.P. : Le progrès scientifique n'est pas une ligne droite mais plutôt une spirale ascendante. Dans la mesure où des facteurs de risque bio, psycho et sociaux sont à l'œuvre dans le développement et le maintien des addictions, il me semble logique que les professionnels de ces trois domaines avancent chacun de leur côté dans la compréhension du développement des addictions et dans l'offre d'aide vis-à-vis des personnes en situation de dépendance.

Selon les moments, les avancées des uns prennent le pas sur les avancées des autres, mais tous ont raison dans leur champ respectif et concourent à l'amélioration de la compréhension globale du trouble. Ainsi, le développement de nouvelles psychothérapies de prise en charge des syndromes de stress post-traumatiques chez les usagers dépendants au crack se font en parallèle des recherches sur les facteurs génétiques associés au développement de complications spécifiques de l'usage de cette substance... S'il est réellement pluridisciplinaire, le mode de prise en charge ne changera pas radicalement mais bénéficiera des différents progrès réalisés dans ces différents champs... ou des effets de mode. ■ Recueilli par Fabrice Olivet



« On peut citer l'exemple du polymorphisme du gène ALDH2 (Allez, on s'accroche, nldr). Il s'agit du gène qui... participe à une des étapes de la dégradation de l'alcool. Dans sa forme mutée, ce gène... donne une réaction d'intolérance lors des consommations d'alcool (sensation de chaleur, rougeur, malaise...), notamment lors des premières consommations. Cette forme mutée est plus fréquente dans les populations asiatiques (Chine du Sud, Japon, Corée...) ❶. Il est maintenant communément admis que ce gène est protecteur vis-à-vis du développement de l'alcoolodépendance chez les personnes qui en sont porteuses, et de la moindre consommation moyenne d'alcool à l'échelle de la population dans ces pays ❷ (tout le monde suit j'espère, nldr). Mais bien évidemment, cet effet protecteur du polymorphisme de ce gène est sensible à des facteurs d'environnement, notamment le niveau de consommation d'alcool des parents et des pairs ❸ ... Un autre exemple concernant le tabac : il est démontré par des études aux États-Unis que les sujets Noirs dégradent différemment des sujets Blancs les divers composés du tabac, sont davantage dépendants, extraient davantage de nicotine d'un plus faible nombre de cigarettes, et sont plus exposés aux composés carcinogènes ❹. Ces différences dans le métabolisme du tabac sont très certainement fondées par des différences génétiques. » ?

❶ Li et al., "Refined geographic distribution of the oriental ALDH2. Ann Hum Genet 2009 ; 73 (Pt3) : 335-45.

❷ Rehm et al., "The global distribution of average volume of alcohol consumption and patterns of drinking". Eur Addict Res 2003 ; 9 (4) : 147-56.

❸ Iron et al., "Developmental trajectory and environmental moderation of the effect of ALDH2 polymorphism in alcohol use". Alcohol Clin Exp Res 2012 ; 36 (11) : 1882-91.

❹ St Helen et al., "Racial differences in the relationship between tobacco dependence and nicotine and carcinogen exposure". Addiction 2013; 108 (3): 607-17.



© Damien Roudeau

D'UN UNIVERS À L'AUTRE LES DROGUES DE PASSAGE

« Pourquoi n'y a-t-il rien d'écrit, aucun chiffre sur les « enfants de la deuxième génération » et les drogues ? » Cette question m'a été posée en 1994 par Tim Boekhout, un Hollandais qui avait interviewé des soignants, des policiers et des magistrats du nord de la France. À la question « Quelles sont les évolutions de ces dernières années en matière de consommation ? », tous avaient répondu que c'était la diffusion de l'héroïne dans les quartiers d'habitation de ces jeunes dits de « deuxième génération », en langage clair : des Arabes.

Impossible, par exemple, de savoir combien d'entre eux étaient en traitement ou en prison. « Pourquoi ce tabou ? », m'a demandé Tim. « Parce que nous croyons que si on en parle, on va forcément renforcer le racisme », ai-je répondu. Tous les citoyens sont censés être égaux en République française. Bien sûr, les usagers qui sont nés de parents immigrés consomment des drogues pour les mêmes raisons que tout un chacun – autant dire qu'ils sont des êtres humains comme les autres (ou à peu près), mais cette vérité générale laisse penser qu'il y a une vérité éternelle des drogues : « De tous temps, les hommes ont consommé des drogues... » Sans doute ! Mais ils n'ont pas consommé n'importe lesquelles, n'importe comment, à n'importe quel moment de leur histoire.

« Tout le monde en a pris »

La légende prohibitionniste veut que « la » drogue soit tellement bonne qu'elle serait irrésistible. C'est souvent ce que disent les usagers eux-mêmes. Dans un des quartiers d'Orly où j'avais fait une enquête au milieu des années 80, un usager m'a raconté qu'entre 1981 et 1982, « tout le monde en a pris ». « Tout le monde », dans ce cas, c'était son groupe de copains, ceux qu'on appelle « les jeunes du quartier » dont plus de la moitié avait des parents originaires de Maghreb. À l'époque, personne ne connaissait d'expérience les conséquences de la prohibition et de la dépendance, une expérience que ces jeunes ont acquise rapidement. Très vite, les usagers ont perdu le contrôle du marché, mais nombre des dealers de rue qui

n'étaient pas censés en consommer ont fini par expérimenter ce qu'ils vendaient. L'offre serait-elle déterminante ? S'il est certain que plus les drogues sont accessibles, plus nombreux sont ceux qui en consomment – pour l'héroïne comme pour l'alcool ou le cannabis –, cela ne suffit pas à comprendre qui sont ceux qui y trouvent ce qu'ils recherchent à ce moment de leur vie. Ceux qui ne trouvent pas leur place, qui refusent la place qu'on leur a attribuée, ont bien des raisons particulières de consommer des drogues.

Je crois qu'il ne faut jamais oublier que les drogues licites ou illicites sont des psychotropes, c'est-à-dire qu'elles modifient l'état de conscience. On peut en prendre pour changer d'état d'esprit, voir le monde en rose au lieu de le voir en noir ou en gris ; on peut aussi en prendre pour s'oublier soi-même, parce que l'on ne sait pas qui on est, ou pour devenir quelqu'un d'autre, pour se changer soi-même.

Drogues de passage

Lorsqu'il est parti au Mexique pour être initié au peyotl, Antonin Artaud voulait « tuer le vieil homme » en fermant dans l'héritage judéo-chrétien pour accéder à un autre lui-même, libéré des contraintes sociales. Il y a toutefois une grande différence entre les usages rituels des sociétés traditionnelles et les usages des Occidentaux, car dans les usages rituels, le chemin de retour était balisé : on savait à quoi devait aboutir le changement. Les drogues psychédéliques étaient utilisées comme « drogues de passage », lors de fêtes rituelles, lorsque le berger devait se transformer en guerrier, lorsque l'enfant allait devenir un homme, lorsque le chaman devait commu-

niquer avec le monde des morts, pour qu'un malade retrouve le chemin de la vie. Ces usages n'étaient pas contrôlés au sens moderne du terme, car les hommes qui en consommaient cherchaient à perdre le contrôle d'eux-mêmes, mais ces usages étaient limités dans le temps et les hommes savaient quel nouveau rôle ils devaient assumer. Dans la société occidentale, l'alcool est le seul psychotrope autorisé pour ces usages ritualisés, pour faire la fête ou entrer en guerre. L'abus et même l'ivresse restent acceptables s'ils sont limités à des circonstances précises, un mariage, la fête de la bière, le nouvel an. L'abus d'alcool est devenu une maladie, « l'alcoolisme », au XIX^e siècle, avec la révolution industrielle, lorsque ces nouveaux ouvriers ont noyé dans l'alcool la culture paysanne dont ils avaient hérité. La culture ouvrière a progressivement inventé ses régulations, c'est-à-dire ses façons de boire.

Dès lors, ces usages n'avaient plus une fonction de passage entre deux cultures, mais servaient à supporter les dures contraintes imposées à l'usine. Il en est de même des peuples autochtones. L'alcool, drogue de l'Occident, a été et est toujours meurtrier avec l'anéantissement de leur culture d'origine. Ceux qui peuvent réguler son usage sont ceux qui parviennent à vivre la situation de double culture où ils se trouvent désormais, ce qui implique la construction de nouvelles identités.

Une porte de l'Occident

Les années 80, années « *No Future* », ont contraint une nouvelle génération à des changements rapides, dont personne ne pouvait dire où ils allaient aboutir. Ces années-là ont été particulièrement violentes pour les fils d'immigrés, dont la République française exigeait qu'ils soient des « *citoyens comme les autres* » alors que les portes de l'intégration se fermaient. Quand les parents sont disqualifiés, qu'on ne sait plus qui l'on est, les drogues peuvent apporter une double réponse, avec l'oubli de l'identité reçue en héritage, mais aussi en s'ouvrant à une nouvelle aventure.

L'héroïne a pu ouvrir une porte de l'Occident, une porte arrière qui n'en est pas moins au cœur du fonctionnement de cette société. Ne serait-ce que parce qu'acheter, consommer ou vendre exige de comprendre comment fonctionne le marché, qui est l'autre et à qui se fier. Bloodi, le junky des années 80, ne cherchait pas de réduire les risques, il n'avait qu'une idée en tête : « *toujours plus !* »

C'était un extrémiste et l'usage a été meurtrier, mais dès la fin des années 80, les rescapés savent au moins qu'ils veulent vivre. C'est un premier terme à un parcours où la vie a été mise en jeu. À cet égard, les traitements de substitution sont arrivés au bon moment. S'ils avaient été accessibles plus tôt, il y aurait certainement eu moins de morts, mais les usagers n'étaient pas demandeurs de soin et on peut penser qu'il y aurait aussi eu plus de détournements. Au tournant des années 90, le « tox » est devenu un « usager de drogue », aussi responsable de ses actes que tout un chacun. La fonction de passage de l'héroïne a abouti à la création de cette nouvelle identité.

Dans les années 80, les usagers nés de parents immigrés n'étaient pas seuls à devoir s'inventer eux-mêmes. D'autres minorités comme les homosexuels expérimentaient eux aussi de nouvelles identités, qui les ont fait sortir de la clandestinité pour devenir des citoyens avec les mêmes droits que les autres, sans pour autant se soumettre à une norme unique de comportement. Mais les Français se méfient de ces appartenances minoritaires, taxées de « communautarisme ». Jusqu'à présent, on n'a pas cherché à comprendre quelles significations pouvaient avoir les consommations de drogues de ces minorités ; on s'est contenté de les stigmatiser et de les réprimer. La médicalisation est certainement une approche plus humaine, mais elle ne suffit pas : homme ou femme, nous avons tous besoin de comprendre notre histoire. ■ Anne Coppel





Michelle Alexander nous parle d'une nouvelle société de castes, née sur les décombres d'une guerre à la drogue menée méthodiquement et rigoureusement contre la communauté afro-américaine. Une société où un adulte noir de sexe masculin sur deux a été incarcéré au moins une fois pour un délit lié aux stupéfiants. L'actualité des banlieues françaises éclaire ces propos d'un jour sinistre. Et si Michelle Alexander nous parlait de notre futur ? Quand le *New Jim Crow* deviendra-t-il le nouveau Mohamed ?



THE NEW JIM CROW OU LE NOUVEAU BOUGNOULE

Jim Crow (Jim le Corbeau), c'est le « négro », naïf, gourmand, superstitieux, un peu lâche. Bref, un Topos du folklore raciste américain rangé entre l'Oncle Tom et le rappeur gangsta. Ce brave Jim prête son nom à tout un ensemble de mesures législatives votées par les États du Sud après la guerre de Sécession pour organiser la ségrégation raciale. Le *Jim Crow*, c'est la suprématie blanche maintenue dans le Sud malgré la victoire du Nord.

En intitulant son essai *The New Jim Crow*, Michelle Alexander connaissait le poids des mots. Asud a déjà évoqué ce best-seller : l'instrumentalisation de la guerre à la drogue dans la lutte séculaire menée contre les Noirs, démontrée, analysée, statistiques à l'appui, dans un livre-événement paru en 2012. L'ouvrage est toujours l'objet de centaines de débats menés à travers le pays. En choisissant ce titre, qui parle d'un passé qui ne passe pas, Michelle Alexander savait qu'elle allait déclencher des réactions, disons... vives. Imaginez un livre-programme sur la criminalité en banlieue intitulé *Les nouveaux bougnoules, aveuglement ethnique et incarcération de masse* ¹.

Jusque très récemment, Michelle Alexander partageait l'analyse de la plupart des militants des droits civiques à propos de la politique des drogues et plus spécifiquement, de l'histoire de l'héroïne puis du crack dans les ghettos des grandes villes. Pour ces activistes, l'introduction des drogues dures relève au mieux d'un laisser-faire des autorités, au pire d'un complot des services secrets pour briser toute velléité révolutionnaire des groupes protestataires, type Black Muslims ou Black Panthers. Puis, la lecture des archives judiciaires américaines – où, à la différence de la France, l'origine ethnique est scrupuleusement mentionnée – lui

a fait découvrir l'ampleur de la cette « nouvelle société de castes ». La guerre à la drogue serait avant tout une machine infernale montée par les Républicains de l'équipe Nixon pour capter le vote des petits Blancs du Sud et stopper le mouvement d'émancipation des Noirs. Si la thèse n'est pas nouvelle, ce qui l'est, c'est le succès, un succès grand public inattendu. Cette médiatisation n'a rien sacrifié à la rigueur de la démonstration, basée sur l'étude des courbes d'incarcération des « *Colored People* » depuis les années 70 jusqu'à nos jours.

Pourquoi ce livre mérite-t-il notre attention ? Parce qu'il nous parle aussi de nous et de nos fantasmes raciaux si difficiles à énoncer dans notre paradis républicain. Parce qu'il dénonce la guerre à la drogue et ses slogans sécuritaires comme un outil conçu pour capter le vote des pauvres de la classe ouvrière blanche. Parce que trop souvent, il suffit de remplacer le substantif « Blanc » par « Français de souche » et celui de « Noir » par « immigré » ou « racaille » pour rendre cette lecture étrangement familière. Parce que nos débats sur « la drogue et les banlieues » méritent cet éclairage nouveau. Et surtout parce que visiblement, le pire est à venir. Les Afro-Américains, tous les Afro-Américains ont dans leur famille, qui un oncle, un frère, un fils, ou même parfois une sœur, qui a été ou sera incarcéré pour des faits relatifs à la répression des drogues. Et si ce constat accablant s'appliquait à nos Mohamed et nos Diallo ? Qui s'en préoccupe, à part Éric Zemmour ?

« *Pas de chemin vers l'égalité raciale sans statistiques ethniques* », nous dit Michelle A. La grande stratégie anti-Noirs mise au point par l'administration Nixon sous la bannière *War On Drugs* est peut-être en passe de se décliner terme à terme sur notre bonne vieille terre de France. Mais écoutons Michelle Alexander nous parler du futur... ■ Fabrice Olivet

¹ Michelle Alexander, *The New Jim Crow, Mass Incarceration In Colorblindness, N.Y.*

DIX QUESTIONS À MICHELLE ALEXANDER

Asud : Comment expliquez-vous le succès de votre livre (pour mémoire, 3 500 exemplaires à la première édition puis 175 000 pour l'édition de poche) ?

Michelle Alexander : La première édition date de la victoire de Barack Obama, un contexte où le choc émotionnel consécutif à l'élection du premier président noir a plongé notre pays dans la célébration du « post-racisme », cette soi-disant révolution contre le racisme. Très peu de médias étaient prêts à s'intéresser à ce que j'appelle le nouveau système de castes en Amérique. Puis l'euphorie entourant l'élection a commencé à se dissiper... les gens ont commencé à parler ouvertement de l'incarcération de masse, ce qui a créé un climat favorable pour la seconde édition. Le travail des associations de terrain et des groupes communautaires fut également important... J'ai été en première ligne pour mesurer l'influence des réseaux sociaux comme Facebook et Twitter, et leur capacité à contraindre les gros diffuseurs d'information à s'intéresser à un sujet qu'ils avaient pour habitude d'ignorer. Des dizaines de milliers de gens ont lu des articles, regardé des vidéos, échangé des informations à propos du livre, sans aucune aide des grands médias. Ce sont eux qui ont obligé les institutions à prendre la question au sérieux puis à en faire un « *Mainstream* ». Aujourd'hui, le livre figure dans toutes les bibliographies scolaires ou universitaires.

Vous expliquez avoir été longtemps peu perméable à la notion de guerre à la drogue malgré votre formation de juriste et votre militantisme en faveur des droits civiques. Comment l'étude des statistiques criminelles vous a-t-elle conduit à concevoir la théorie du New Jim Crow ?

M. A. : Les statistiques raciales ①, et en particulier les excellents travaux ② menés par The Sentencing Project ③ m'ont permis d'écrire ce livre et de mettre en évidence le rôle majeur joué par le racisme dans la guerre à la drogue. À tous les niveaux du système judiciaire américain, les questions raciales interfèrent avec la répression mais sans ces statistiques, peu de gens auraient su, voire auraient pu connaître, l'ampleur des dommages causés aux Noirs pauvres des États-Unis d'Amérique. Il n'existe aucun espoir de marcher vers l'égalité raciale, aux États-Unis ou n'importe où ailleurs dans le monde, qui ne passe par le recueil d'informations sur l'impact des politiques et de pratiques judiciaires en matière de discrimination.

Avez-vous trouvé dans vos recherches la trace d'une délibération secrète de l'administration Nixon qui mentionne clairement le principe de l'élaboration de la guerre à la drogue comme réponse coercitive à l'activisme des militants des droits civiques ?

M. A. : Il n'existe aucune preuve d'un plan secret de déclenchement de la guerre à la drogue et de sa rhétorique de tolérance zéro (« *Get Tough Rethoric* » ④) instrumentalisé au bénéfice de la haine raciale. Mais de fait, cette stratégie n'a jamais été secrète. De nombreux historiens et spécialistes en sciences politiques ont démontré qu'une telle croisade était au cœur de la stratégie gagnante du Parti républicain. Ce plan, connu sous l'appellation « Stratégie Sudiste », consiste à utiliser des slogans sécuritaires tels que « *Soyez durs* » (« *Get Tough* ») pour attirer le vote des Blancs pauvres, traumatisés par la montée en puissance des Afro-Américains pendant les Droits civiques. Les stratèges du Parti républicain ont découvert que les promesses d'« être dur » contre « eux » – le « eux » restant volontairement flou – se révélaient extrêmement payantes... L'ancien directeur de campagne de Nixon, H.R Haldeman, a parlé de cette stratégie dans les termes suivants : « *Le truc, c'est d'inventer un système qui mette en évidence un fait reconnu : tout le problème vient des Noirs.* »

Dont acte. Quelques années après l'annonce publique de la « Guerre à la drogue » ⑤, le crack a envahi les centres-villes où résident nos communautés. L'administration Reagan a surfé sur cette vague avec jubilation, en popularisant tous les stéréotypes médiatiques du genre : « bébé du crack », « maman du crack », « putes du crack », et tout ce qui était lié à une forme de violence en lien avec la drogue. Le but était de focaliser l'attention des médias, et le plan a parfaitement fonctionné. Pendant plus d'une décennie, les toxicos et les dealers blacks ont fait la Une de la presse et des journaux télé, changeant subrepticement l'image que nous avions du monde de la dope. Malgré le fait que toutes les statistiques montrent que les Noirs ne vendent ni ne consomment plus de drogues, le public en est arrivé à associer la couleur noire aux stupéfiants. À partir du moment où l'ennemi fut identifié, la vague de répression contre les Noirs a pu se déployer. Le Congrès et toute la nation ont pu mobiliser au service de la guerre à la



drogue des milliards de dollars, et ordonner des incarcérations systématiques, des peines plus lourdes que celles encourues par les auteurs de meurtres dans de nombreux pays. Et presque immédiatement, les démocrates ont commencé à rivaliser avec les républicains pour prouver qu'ils étaient aussi capables de « *Get Tough* » contre « *eux* ». Par exemple, c'est l'administration Clinton qui a interdit aux auteurs de délits liés aux stupéfiants de bénéficier de toute aide fédérale, qui les a bannis des lycées, qui a promulgué des lois les excluant du logement social, jusqu'à les priver de l'aide alimentaire... à vie. Nombre de ces lois, qui constituent l'architecture de base du nouveau système de castes américain, ont été portées par une administration démocrate, obnubilée par l'idée de récupérer le vote des petits Blancs du Sud.

L'usage de drogues est généralement dénoncé comme le pire ennemi de la communauté noire et l'allié objectif de l'oppression exercée par les Blancs. Vous inversez cette analyse en identifiant la guerre à la drogue (et non pas l'usage de drogues) comme l'instrument qui maintenait les Noirs dans le système de castes. Comment la communauté « black » a-t-elle compris ce message ?

M. A. : Bien que mon livre soit une critique de l'incapacité du mouvement des droits civiques à faire de la guerre à la drogue une priorité, la communauté noire a été favorable à ma thèse au-delà de mes espérances. Le directeur du NAACP ⁶, Bem Jealous, a publiquement soutenu le livre en le qualifiant d'appel à la mobilisation. J'ai reçu de nombreuses sollicitations de la part des députés du Black Caucus ⁷ pour m'exprimer lors de formations et rencontré au Capitole de nombreux leaders noirs. Même si le livre n'a pas fait l'unanimité, j'ai reçu une majorité de soutiens de la part de ma communauté.

The New Jim Crow est un titre très parlant. Peut-on présenter les États-Unis comme un pays organisé par la « lutte des races », en référence à ce que Marx définit par la « lutte des classes » ?

M. A. : Il est toujours dangereux de réduire un mouvement ayant le progrès social et la justice comme objectifs à des notions simplistes comme la race ou les classes sociales. A fortiori, s'il s'agit de définir le fonctionnement politique d'une nation. J'ai choisi

le titre de *New Jim Crow* pour invalider l'idée que le système de castes américain appartenait au passé. J'ai voulu attirer l'attention du public sur une réalité : en-dehors de toute nécessité d'ordre public, le système a balayé l'existence de millions de personnes (dont une écrasante majorité de gens de couleur), les a enfermés dans des cages, puis relégués à vie dans un statut de citoyens de seconde zone, selon un modèle qui rappelle étrangement le système « Jim Crow ».

Qu'attendez-vous de la réélection d'Obama et que pensez-vous de la notion de post-racialisme ?

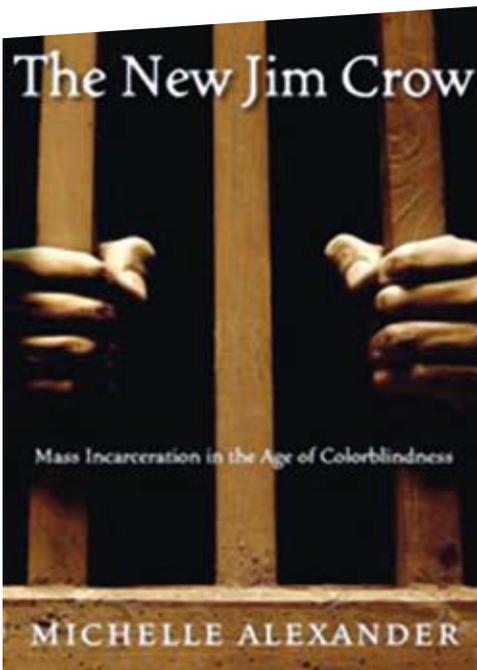
M. A. : Le *New Jim Crow* se porte très bien sous Obama. Quiconque prétend que notre pays a dépassé la question raciale est soit un imbécile, soit un menteur. Heureusement, nous avons accès à des statistiques ethniques qui renvoient les fantasmes post-raciaux au principe de réalité. Je n'attends pas autre chose du président Obama que ce que nous attendions de la part d'autres dirigeants. Si nous voulons que les choses changent, nous devons nous organiser nous-mêmes pour qu'elles changent.

Pensez-vous que la Guerre à la drogue conçue par Nixon soit une stratégie mondiale ?

M. A. : Non, mais les États-Unis semblent avoir l'habitude d'imposer leur manière de voir aux autres pays, et souvent en les impliquant dans des guerres.

Saviez-vous que des minorités ethniques souffrent du même facteur discriminant lié à la mise en œuvre de la guerre à la drogue dans certains pays européens ?

M. A. : Oui, mais aucun pays au monde ne possède des niveaux d'incarcération comparables à ceux des États-Unis. Et je doute que dans ces pays européens, les minorités connaissent une situation semblable à celle des Afro-Américains de sexe masculin qui vont presque tous faire l'expérience de la prison une fois dans leur vie. Il faut espérer que l'Europe apprenne de nos erreurs et ne tombe pas dans le piège de l'incarcération sur critères raciaux ⁸.



13 FOIS
C'est la probabilité supérieure qu'ont les Noirs et les Latinos de se faire condamner pour usage de cannabis par rapport aux fumeurs blancs, pourtant majoritaires, dans l'État de Washington aux USA. Ce chiffre a été démontré début 2012 par des chercheurs de l'université de Seattle. Lors du référendum pour la légalisation du cannabis en novembre 2012, la lutte contre ce genre de discriminations était l'un des principaux arguments en faveur de cette mesure qui l'a finalement emporté. ■ F.P.

Que pensez-vous des lois françaises qui interdisent toute référence à l'origine ethnique ou à la couleur de peau dans les recherches, les statistiques et les documents officiels ?

M. A. : Ces lois sont inadmissibles et tout à fait choquantes. Elles ne sont pas autre chose que le soubassement d'une conspiration du silence, un déni national des inégalités raciales. Ward Connerly, un politicien d'extrême droite, a essayé de faire passer des lois identiques aux États-Unis afin que les organisations qui luttent pour les droits civils ne puissent plus mesurer le niveau de discrimination raciale, ou même évoquer le sujet avec des arguments rationnels. Heureusement, cette lubie a été combattue avec succès. Il est étonnant qu'avec son passé esclavagiste, un pays comme la France refuse d'étudier ce qui pénalise les groupes ethniques minoritaires sur le plan politique, législatif ou institutionnel. Il est possible que les Français aiment pouvoir se dire qu'ils n'ont aucun problème de discrimination raciale et que par conséquent, ils n'ont pas besoin de statistiques dans ce domaine. Ou peut-être pensent-ils que rassembler de tels éléments va mettre le feu aux poudres... Hélas, tout cela revient à déclarer : « *Nous sommes heureux d'être aveugles et sourds. Nous revendiquons le droit d'être ignorants, et peu importe la souffrance que cette ignorance peut causer à d'autres.* »

Je me souviens quand la police américaine affirmait que le contrôle au faciès n'existait pas et disait : « *Il existe peut-être quelques pommes pourries qui ciblent les gens selon des critères raciaux pour les brutaliser, mais ce n'est sûrement pas un pro-*

blème institutionnel. » Les responsables policiers étaient absolument révoltés d'être même soupçonnés de discrimination. Puis, lorsqu'ils ont reçu l'ordre de recueillir systématiquement toute information sur le sujet, leur ton a brusquement changé. Les données ont montré – sans l'ombre d'un doute – que les gens de couleur étaient contrôlés, arrêtés et écroués pour des infractions à la législation sur les stupéfiants, dans des proportions incroyablement plus élevées que les Blancs. Les discriminations raciales étaient tellement flagrantes d'un bout du pays à l'autre, que même Bill Clinton dut prendre la parole pour condamner les contrôles de police au faciès.

Aujourd'hui, tout le monde sait que ces contrôles sont systématiques et le débat se déplace de « *Est-ce que ces pratiques existent ?* » à « *Comment faire pour les arrêter ?* » Rien de tout cela n'aurait été possible sans statistiques ethniques. C'est ce que la plupart des gens ne comprennent pas. Ces données ne sont pas seulement nécessaires pour cerner l'étendue du problème, elles sont indispensables pour élaborer des solutions efficaces. Les statistiques rendent possibles l'identification d'un matériel ultrasensible : les pratiques institutionnelles en matière raciale. Dans ce domaine, le refus des statistiques peut être assimilé à un parti pris d'indifférence délibérée envers les inégalités raciales. Il n'est pas possible de déclarer vouloir lutter pour la justice, et dans le même temps cautionner des lois qui rendent impossible l'identification précise des facteurs de discrimination et d'inégalité. Il semblerait absurde de demander à un médecin de guérir un malade qu'il serait absolument interdit d'ausculter.

Saviez-vous que la France fut le premier pays à abolir l'esclavage et à promouvoir des officiers noirs ?

M. A. : Je n'ai pas de commentaires à faire. Je suis toujours réticente à l'idée de féliciter des gens pour avoir cessé de faire quelque chose qu'ils n'auraient jamais dû commencer. Je ne féliciterai jamais un mari parce qu'il cesse de battre sa femme, mais je peux lui faire comprendre qu'il a eu raison de changer de comportement. C'est à peu près ce que je ressens à propos de l'abolition de l'esclavage en France. ■ Recueilli par Fabrice Olivet

1 Nous parlons plutôt en France de « *statistiques ethniques* »

2 Les travaux utilisant la notion de « *rac* » n'existent pas en France, alors que ce mot est fréquemment utilisé aux États-Unis, principalement pour aborder les problèmes de discrimination et de racisme.

3 Réseau de recueil de données statistiques sur l'incarcération de masse aux États-Unis : <http://www.sentencingproject.org/template/index.cf>

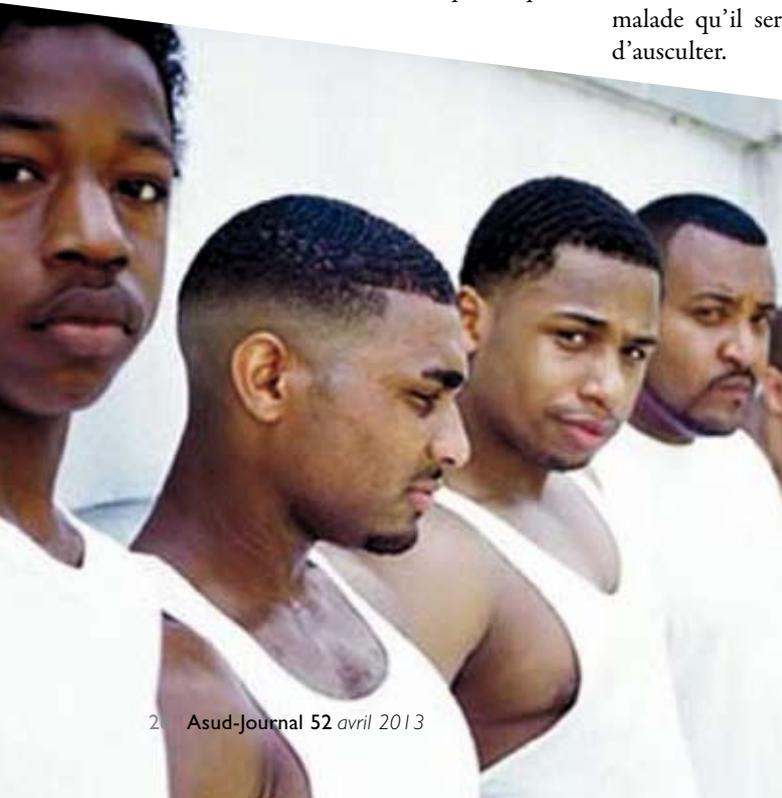
4 Littéralement « *la rhétorique du soyons durs* ». L'expression « *Get Tough Laws* » est devenue un lieu commun pour désigner ce que nous traduirions en France par « *lois relatives à la tolérance zéro* ».

5 Le discours du 17 juillet 1971, prononcé par Nixon à la tribune du Congrès, déclarant « *la drogue ennemi public n°1 des États-Unis* » sert habituellement de référence pour dater le déclenchement historique de la guerre à la drogue.

6 National Association for the Advancement of Colored People, principale association de lutte pour le droit des Noirs, fondée en 1909 par W.E.B. Du Bois.

7 Littéralement « *Bloc noir* », le Black Caucus est un lobby parlementaire constitué par les membres afro-américains du Congrès, théoriquement interpartisan mais en pratique proche des démocrates.

8 Ce vœu pieu est à rapprocher du célèbre aphorisme d'Éric Zemmour qui nous expliquait le 6 mars 2010 chez Ardisson que les contrôles au faciès de la police française étaient justifiés par le fait que « *la plupart des trafiquants sont noirs ou arabes* ».



NOUVELLE FORMATION DIPLOMANTE EN ADDICTION

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) propose un nouveau parcours de la licence professionnelle « *Intervention sociale, coordonnateur de projets collectifs en insertion* » intitulé « *santé, prévention* » en partenariat avec la Fédération Addiction.

Accessible en cours du soir à Paris, la licence est ouverte à toute personne justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine de l'insertion (sans condition de diplôme) ou aux titulaires d'un diplôme bac+2. Les candidats assistant de service social ou éducateur spécialisé bénéficient d'une dispense automatique de 3 Unités d'Enseignement du tronc commun (1 UE = 40 à 60h).

Début des cours : Octobre 2013. Durée : 1 ou 2 ans

Tronc commun (6 UE + 1 UA)

1. Publics en difficulté et intervention sociale
2. Les dispositifs d'insertion et leurs acteurs
3. Socio-dynamique des organisations
4. Pratiques orales et écrites de la communication professionnelle
5. Accompagnement du projet collectif
6. Anglais
7. Expérience professionnelle ou stage (UA)

Parcours Santé Prévention Addiction (4 UE)

Fondements et approches de l'addictologie
Santé, addiction, dispositifs
Prévention des addictions, insertion sociale
Conduite de projets collectifs en insertion professionnelle

Pour tout renseignement :

<http://intervention-sociale.cnam.fr>

Contact : catherine.lemouzy@cnam.fr
Esmerina.qello@cnam.fr

Etude COM ON

Facteurs de protection vis à vis de la dépendance aux opiaces

Nous recherchons des usagers d'heroïne
réguliers ou occasionnels
NON DEPENDANTS
ages de + de 35 ans

La participation à cette recherche est ANONYME.
Elle consiste en un entretien d'une heure avec un medecin
et un prelevement de salive (a visee genetique*)

Si vous correspondez a ce profil
et etes interesses
par cette recherche,
contactez :

Espace Murger
01 40 05 42 14

En collaboration avec l'
Inserm

*afin de determiner les enzymes dont vous disposez pour degrader drogues et medicaments
et qui sont genetiquement transmises par les parents



MICKEY EST PARTI

Il avait le cœur sur la main pour ceux qu'il aimait. Il s'est arrêté de battre vendredi 30 novembre dernier. Membre de Prév'en Teuf et Co-fondateur de l'ASUD 276, il était de nous tous le plus grand érudit de la culture underground des 70's à aujourd'hui. Un grand fan de la Fraction armée rouge et de la bande à Baader, de l'IRA et de Bobby Sands, mais aussi de tout ce qui pouvait toucher, de près ou de loin, à la lutte contre l'oppression. Passionné et passionnant concernant les psychotropes et les enthéogènes en particulier, Mickey nous a énormément apporté et ce, malgré tout ce que nous avons pu lire ou tester en la matière.

Au revoir Mickey.

Tes lectures, nos discussions, tes pensées par SMS et nos randos vont me manquer. Et même si tu dois déjà avoir ta place au chaud, entre Burroughs et Johnny Cash, il me reste la ran-cœur de voir partir un ami trop tôt. ■ Shawan / ASUD 276

THE CHASE : RIEN NE VIENT...

Rien ne vient... Angoisse de la page blanche ? Pas exactement, même si je cherche mes mots. Non qu'ils manquent à l'appel, des mots j'en ai justement à la pelle... C'est une ébullition continue confondante dans mon cerveau confondant confondu... Et comme il y a beaucoup à dire et même à redire, au diable la raie théorique, je zigue et zagoue, le cœur bien accroché (il n'y a plus que lui pour l'être) on y va...

Ce qui me ramène une fois de plus à mes pérégrinations mensuelles chez mon pharmacien (source d'inspiration intarissable, isn't it ?). C'était l'autre samedi en pleine période des soldes : brosses à dents, crèmes lotion capillaire, dermique s'étaient en devanture accompagnées de remises exceptionnelles de 30 et même 40%.

– *Pas de promo sur le Néo-codion® ?*, ai-je demandé, sourire connivent, *3 boîtes de Néo pour le prix de 2, ça ferait la blague non ?*

– *Allons, allons, monsieur Dufaud, les soldes, c'est uniquement sur la parapharmacie, me rétorque une gentille laborantine plus sérieuse qu'un pape démissionnaire.*

– *J'imagine du coup que le Subutex® en vente au rayon parapharmacie c'est un peu prématuré ?*

Elle sourit, vaguement gênée.

– *Vous savez, nous n'avons que 4 usagers du Subutex®, uniquement des clients... des clients qu'on connaît*, précise-t-elle à toute fin inutile.

– *Et pour les autres ?*

– *On a eu tellement de problèmes... Trop. Alors on leur dit qu'on ne délivre pas de Subutex®.*

Le masque tombe. De haut... c'est l'époque qui veut ça.

Et d'ailleurs en parlant d'époque, s'il y a bien un magazine qui y évolue comme un poisson dans l'eau – j'avais prévenu, je digresse – c'est le très acclimaté *Valeurs Actuelles*, reflet fidèle de celle du moment et du vide sidéral et sidérant qui la caractérisent. Dans un long papier daté de... 2013, l'hebdo « révélait le scandale » de ces associations de toxicos organisant sans vergogne la promotion de la drogue grâce aux deniers des subventions publiques.



Je resitue à grands traits là, pour les détails de cette sale histoire, reportez vous à la réponse cinglante et parfaitement argumentée d'Asud. Mais je vous laisse quand même imaginer le cran du journaliste, le courage de sa rédaction, pour oser se dresser comme ça contre le lobby des addicts sans craindre que celui-ci ne lui tombe sur le râble. Même pas peur ! Si c'est pas héroïque ça, comme s'écria à

la fin du XIX^e le chimiste allemand ayant synthétisé un nouveau produit miracle pour lutter contre l'addiction à la morphine : l'héroïne.

Gratuit, délibérément nuisible et mensonger

En même temps, le jeu en vaut la chandelle : « *Haro sur les toxicos, leurs assos profiteuses !* », c'est pain béni dans un contexte sensible de justice sociale introuvable. Forcément, ça interpelle et tant pis si c'est gratuit, délibérément nuisible et mensonger. Oui, dans ce climat médiatique largement propice aux dénonciations de toutes sortes, aux révélations d'abus, à l'exhumation de scandales, *VA* ne voulait pas être en rade : « *Un cavalier surgit hors de la nuit, court vers l'aventure au galop, son nom il le signe à la pointe du stylo d'un VA qui veut dire Valeurs Actuelles* »... Plus chasseur de prime que justicier sur ce coup ! Car il y a d'emblée dans cette façon de désigner quelques indignes, de pointer du doigt les profiteurs patentés, et de les livrer en pâture à la vindicte populaire revancharde (soudain assimilée à une sagesse courroucée) quelque chose de nauséabond (il n'y a pas très longtemps, au moment de la déferlante autour de « l'évasion » de Depardieu, un hebdo TV saluait en couverture Michael Young et José Garcia élevés, eux, au rang de « *bons Français* » !!).

Alors Asud/Depardieu, même arnaque ? Même salauderie ? En réalité, tout ça fleurit bon la délation, genre où le bon peuple a par ailleurs souvent excellé.

C'est quand même pas très glorieux de jouer les preux chevaliers blancs en enfonçant des portes ouvertes... Et tout aussi gonflé, voire perfide, de feindre se poser un tas de questions en omettant



soigneusement d'aligner les bonnes. À commencer par se demander quel peut bien être en fin de compte l'intérêt de l'État à subventionner de telles structures. Ça, c'était un sujet. Financement et contrôle, l'histoire du collier et de la longueur de la laisse, là, il y avait peut-être un truc à creuser – tant et si bien qu'il fait depuis longtemps débat au sein même d'Asud, comme quoi, la dope n'anéantit pas tout esprit d'autocritique, n'en déplaît pas aux donneurs de leçons/d'ordre.

La désinformation comme arme

Deuxio, si le dossier de *VA* se répand sur plusieurs pages, on cherche encore ce qui l'étaye sur un plan journalistique. Passons sur la plus élémentaire déontologie qui aurait consisté à donner un droit de réponse aux responsables d'Asud (et en l'occurrence, la possibilité de réfuter, documents à l'appui, par exemple, des chiffres fantaisistes). Non, je parle ici de l'un des fondements du journalisme, sa raison d'être comme disait l'autre, à savoir l'investigation... Je parle d'aller sur le terrain, incognito ou non, d'y enquêter, de recueillir des témoignages, même en douce, de les vérifier, etc. Bref, de faire du journalisme. Tout simplement. Or, ni l'auteur du papier ni sa rédaction n'ont jugé utile, ou nécessaire, de mener la moindre enquête de ce type. Étonnant, non ?

Pas tant que ça finalement. En tout cas, pas de la part de personnages qui revendiquent le droit et l'usage de la désinformation comme une arme selon cette idée qu'une contre-vérité balancée sur le Net et reprise via une tripotée de liens complices se transforme par le simple jeu mécanique de sa multiplication en une « information » difficile à contrer. Une stratégie globalement assumée. Ce genre de pandémie virtuelle fait des ravages. Moins que la drogue, vous répondront ces nouveaux croisés, bouffis de certitudes, subordonnant la Vérité à des enjeux décrétés supérieurs par eux seuls : leur croisade vaut bien quelques petits arrangements avec la vérité. Inutile d'épiloguer philosophiquement sur cette surprenante hiérarchie, il suffit de dire que si fantasmes, mensonges et peurs ne polluaient pas depuis un siècle le sujet, on n'en serait peut-être pas là. Faillite coupable ! On en revient encore et toujours à ce chronique – tragique – déficit d'information au profit d'un sensationnalisme, misérabilisme et moralisme plus accrocheur mais perpétuant une ignorance crasse nocive. Loin d'y déroger, loin de nous éclairer sur quoi que ce soit, la médiocre offensive lancée par *VA* s'inscrit exactement dans ce processus pervers. Et la chasse a des allures de piètre battue.

Car c'est bien beau de traquer le gibier mais tout bon braconnier vous le dira, quitte à lever un lièvre autant qu'il n'ait pas la myxomatose...

Des « jours redoutables »

Un savoureux *Last but not Least*, pour finir : toute la démonstration de *VA* s'appuie pour large part sur le dossier spécial du magazine numéro 50 d'Asud, répertoriant et décrivant les effets de 50 substances stupéfiantes (*VA* reproduit de nombreux extraits des textes). C'est LA pièce à conviction majeure, l'argument central doublement frelaté du réquisitoire. Or, superbe ironie suprême, que ne constate-t-on pas ? *Valeurs Actuelles* use du même procédé que celui qu'il dénonce. Chaque semaine, l'hebdo de l'économie consacre plusieurs pages aux meilleurs produits présents sur le marché de l'actionnariat, vous recommande les placements les plus rentables, les stocks options les plus juteuses, les taux d'intérêts les plus profitables. On en soupèse les risques, on vous renseigne même sur leurs effets à court et moyen terme, on vous donne les ficelles pour « pécho ». Bref, on vous aiguille parce que l'argent, c'est comme le reste, faut pas l'injecter n'importe comment et n'importe où ! Je pourrais décliner à loisir l'analogie. Sauf qu'ici, c'est le règne du dieu Mammon. Et ce monothéisme-là, de mon point de vue, bah, ce n'est rien d'autre que de la mauvaise Foi !

Après tout, à chacun ses valeurs plus ou moins actuelles/inactuelles. Il y a pourtant des jours où tout ça se délite, des jours où ayant atteint le point limite, on bascule vers celui de non retour. Inutile de demander à ces gens-là d'y comprendre quelque chose. Ils y échappent autant que ça leur échappe. Bien trop acclimatés pour le moindre frisson d'effroi. Il y a pourtant des « jours redoutables » pareils à ceux de la tradition juive. On souhaiterait pouvoir en rayer un ou deux du calendrier, les balancer par-dessus bord et pour de bon : moi, je flinguerais le jeudi 28 février, mieux, je le passerais au napalm vite fait, qu'il aille brûler en enfer, je le transformerais en tout petit Vietnam, je le réduirais en cendres pour éviter les larmes. Hélas, je n'ai pas ce pouvoir-là. J'ai rien pu faire. Depuis, le monde me semble encore plus sale. ■ Marc Dufaud

L'essor de la kétamine et celui du dubstep ne seraient pas liés ? C'est ce que se tuent à répéter Dj's et forumeurs. Avec ses ralentissements de fréquence et ses lourdes basses, le dubstep ressemble pourtant à s'y méprendre à une illustration sonore des effets de la kétamine. Berceau du dubstep, l'underground londonien du début des années 2000 est aussi l'un des premiers lieux de consommation de kétamine. Une coïncidence d'autant plus troublante qu'au même moment à l'autre bout de l'Occident, la vague du *Dirty South* popularise la consommation d'un autre *downer* : la codéine...

Photo : Kara

DUBSTEP/KÉTAMINE, CHOPPED & SCREWED/CODÉINE : BEAUCOUP DE COÏNCIDENCES...

Vous avez sûrement déjà entendu parler du dubstep, ce style de musique électronique qui tient le haut de l'affiche depuis environ cinq ans.

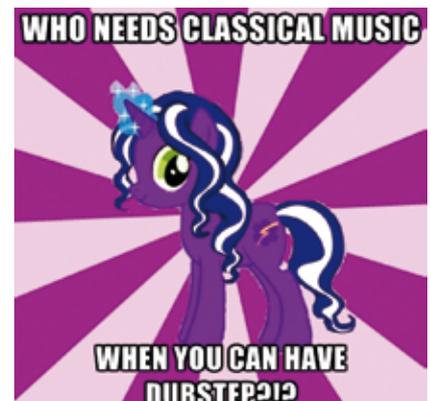
Comme c'est souvent le cas dans notre société où l'industrie musicale se nourrit des émanations de l'underground pour produire des effets de mode commercialement rentables (jette tes disques de plus de 3 ans et rachètes-en des nouveaux si tu veux être à la page), ce pauvre dubstep sera passé d'un sous-genre obscur au top de la hype en moins de temps qu'il n'en faut à un producteur de major pour s'enfiler une ligne de coke. Et conformément au schéma habituel, il se dirige aujourd'hui vers les abîmes de ringardise ¹ qui attendent chaque courant musical passé par la moulinette à pognon...

Enfin, heureusement les musiques électroniques se renouvellent à une vitesse que même des producteurs dopés peinent à suivre et le dubstep est loin d'avoir dit son dernier mot. Je vous passe les dizaines de déclinaisons auxquelles il a donné naissance pour vous mener directement à celle qui nous intéresse : le *Dubstep and Screw*, un hybride de dubstep et de *Chopped and Screwed*, vous vous rappelez ? Ce style de hip-hop ralenti et saccadé généralement écouté le cerveau embrumé de codéine ². Eh bien des Canadiens ont eu l'idée de reproduire la technique sur des morceaux de dubstep pour un résultat... stupéfiant !

Des liens troublants

On verra si ce style perdurera mais, bien qu'ils soient nés à des milliers de km de distance, la convergence du dubstep et du *Chopped and Screwed* semblait inévitable : deux courants succédant à des bass-musics aux rythmes très rapides (la *Miami Bass* et la *Drum'n'Bass*) dont ils prennent les codes à contre-courant en ralentissant et déstructurant les rythmes.

Autre point commun : deux styles de *dance music* fortement liés à des consommations de produits pas vraiment habituels dans le cadre festif puisqu'il s'agit de *downers* : la kétamine et la codéine. Enfin, si le lien entre *Chopped and Screwed* et conso de sizzurp est bien établi, les choses sont moins claires pour le dubstep et la két... La polémique est lancée fin 2009 par le célèbre S. Reynolds qui explique dans un article publié par le Guardian que c'est désormais la kétamine qui dirige la club-culture londonienne et que l'essor du dubstep



(dont l'écoute est réputée se marier parfaitement avec les effets de la poudre à poneys) en est le signe. Sauf que les musiciens de dubstep refusent l'analyse et qu'une partie du public déjà excédée par le comportement des K-Heads se braque contre l'article. Il faut dire qu'avec leurs défauts de synchronisation des mouvements et leur incapacité à s'exprimer, les kétaminés ne renvoient pas toujours une image très positive du mouvement. À tel point que chez certains disquaires londoniens, on peut trouver des T-shirts « *Dubstep Against Ketamine* » et que le sujet « *la kétamine va ruiner le dubstep* » comporte plus de 400 réponses sur le forum de référence, dubstepforum.

La rencontre musique/produit

Ici encore on peut faire le parallèle avec le *Chopped and Screwed* dont le père fondateur DJ Screw (chéper notoire



décédé d'une OD d'opiacés et d'amphets en 2001) s'était toujours défendu d'avoir inventé ce style sous l'effet du sizzurp... Laissons à ces musiciens désireux de ne pas voir leur créativité entachée du recours à des psychotropes le bénéfice du doute, mais remarquons tout de même qu'il arrive qu'un produit rencontre un style de musique (reggae/cannabis, punk/amphets-alcool, techno-house/ecstasy...) et que l'essor de la kétamine coïncide étrangement avec celui du dubstep puisque tous deux prennent naissance dans les squats-parties londoniennes du début des années 2000.

Et au lieu de nous arracher les cheveux à déterminer si le public consomme de la kétamine parce que les DJ's jouent du dubstep ou l'inverse, méditons les sages paroles de S. Reynolds : « Il est clair que certaines drogues deviennent des « It Drugs ». Leurs effets donnent le ton d'une époque, affectant même des gens qui n'ont jamais consommé la substance en question [...] Pas uniquement via la musique mais aussi via les pochettes d'album, les posters, les looks, etc. Le LSD a par exemple affecté beaucoup plus de gens dans les sixties que ceux qui prenaient réellement de l'acide. »

Si pour Reynolds, la kétamine est clairement devenue la « It Drug » de notre époque, que dirait-il de la codéine dont l'ambassadeur Lil Wayne croule sous les récompenses musicales, dont le style de musique associé – le *Chopped and Screwed* – influence jusqu'à des groupes de métal ³ et dont on retrouve l'imagerie (notamment la couleur violette du sizzurp) dans un nombre incalculable de clips ?

Quoiqu'il en soit, la montée en puissance simultanée de deux styles musicaux associés à des consommations de *downers* est troublante : après une longue période de gloire des stimulants, il est bien possible que les *downers* se hissent à la place de *It Drugs* mondiales ! ■ Vincent Benso

- 1 À ce sujet, Justin Bieber a annoncé un prochain album dubstep
- 2 Voir *Asud-Journal* n°51
- 3 Le groupe Korn a sorti un album remixé *Chopped and Screwed*



COMMANDE DE BROCHURES / ABONNEMENT

Nom (ou structure).....
 Prénom.....
 Adresse.....
 Code Postal..... Ville.....

Commande de brochures

Je désire commander :

- ... exemplaires de « BHD, le pourquoi et le comment » =x 0,30 €
- ... exemplaires du « Manuel des droits des usagers de TSO » = ...x 0,30 €
- ... exemplaires du « VHC, prises de risque, dépistage, traitement » ...x 0,30 €
- ... exemplaires du « Manuel du shoot à moindres risques » =x 0,30 €

+ Frais de port : 10 € jusqu'à 100 brochures /
 20 € jusqu'à 250 brochures / 30 € jusqu'à 500 brochures

Abonnement (trimestriel : 4 numéros par an)

Particulier (1 ex de chaque numéro).....	12 €
Professionnel, association et collectivité locale	
1 ex de chaque numéro.....	30 €
10 ex de chaque numéro.....	77 €
20 ex de chaque numéro.....	97 €
25 ex de chaque numéro.....	106 €
50 ex de chaque numéro.....	152 €
100 ex de chaque numéro.....	200 €

Asud-Journal 32 rue Vitruve 75020 Paris

Association Loi 190 | Pour tout renseignement :
 01 43 15 04 00 ou contact@asud.org

Imprimer et envoyer le formulaire accompagné d'un chèque à l'ordre d'Asud

ADRESSES

PARIS IDF



BEAUREPAIRE (CAARUD)

9, rue Beaurepaire 75010 PARIS
01 53 38 96 20
beaurepaire@charonne.asso.fr



BORÉAL (CAARUD) / LA TERRASSE

64 ter, rue de Meaux 75019 PARIS
01 42 45 16 43



GAÏA PARIS (CAARUD/CSST)

62 bis, rue Parmentier 75011 PARIS
01 77 72 22 00
accueil@gaia.easynetonline.net



(LA) CORDE RAIDE

6, place Rutebeuf 75012 PARIS
01 43 42 53 00
lacorderaide@wanadoo.fr



ASSOCIATION CHARONNE

3, quai d'Austerlitz 75013 PARIS
01 45 83 22 22
charonne@charonne.asso.fr



ÉMERGENCE

6, rue de Richemont 75013 PARIS
01 53 82 81 70
urgence@imm.fr



ADAJE (CSST)

9, rue Pauly 75014 PARIS
01 45 42 75 00 adaje.asos@adaje.org



CAARUD & CSAPA NOVA DONA

82 avenue Denfert Rochereau
01 43 27 83 90 De 13h à 19h30 tous
les jours sauf le mardi : 15h à 19h



MARMOTTAN (HÔPITAL)

17, rue d'Armaillé 75017 PARIS
Tél. 01 45 74 00 04



BOUTIQUE 18

58, bld Ney 75018 PARIS
01 46 07 94 84



CSST SLEEP IN - SOS D.I.

61 rue Pajol 75018 PARIS
01 42 09 55 99
sleepin18@group-sos.org



EGO (Espoir Goutte-d'Or)

13, rue Saint-Luc 75018 PARIS
01 53 09 99 49 ego@ego.asso.fr



CAARUD 77 SUD

14, route de Montereau 77000 MELUN
lundi 10h30 - 17h / jeudi 10h30 - 17h
01 64 10 06 24 / 06 77 81 50 50
caarud77sud@orange.fr



CAARUD ÉMERGENCES 77 NORD

LCR Jules Raimu
allée Raimu 77200 TORCY
01 64 62 07 73 / 06 62 73 77 79
emergences.mlv@wanadoo.fr



APS CONTACT

28, rue de la verrière, BP 75
77160 PROVINS / 01 64 08 99 47



CSAPA DU C.H.V.

55 rue du Maréchal Foch
78000 VERSAILLES / 01 39 63 95 00
csapa-versailles@ch-versailles.fr



CSST CSAPA MANTES

122, bd Carnot
78200 MANTES-LA-JOLIE
01 30 63 77 90
csapa-mantes@ch-versailles.fr



CAARUD FRESSONNE

3, rue Hoche 91260 JUVISY
01 69 06 06 06 fressonne@yahoo.fr



CSAPA L'ESPACE

25 bis, route d'Egly
91290 ARPAJON 01 64 90 62 00
Accueil : Mardi, Mercredi, Jeudi
de 10h à 18h / Lundi 9h30 à 18h /
Vendredi 9h30 à 15h



LA FRATRIE (CSST/CSAPA)

20, av du Général Gallieni
92000 NANTERRE
01 41 37 68 68
lafratrie@yahoo.fr /
csapa-aporia@yahoo.fr



LE TRAIT D'UNION

154, rue du Vieux Pont de Sèvres
92100 BOULOGNE
01 41 41 98 01 contact@oppelia.fr



CENTRE CHIMÈNE

35 boulevard Gambetta
92130 ISSY LES MOULINEAUX
01 46 45 61 46 accueil@chimene.org



CAARUD SIDA PAROLES

8, rue Victor Hugo
92700 COLOMBES
01 47 86 08 90



LA MOSAÏQUE

40 ter, rue Marceau
93100 MONTREUIL
01 48 57 02 06
mosaïque@chi-andre-gregoire.fr



PROSES

89 bis, rue Alexis Pesnon
93100 MONTREUIL
01 43 60 33 22



DROGUES ET SOCIÉTÉ

42, rue Saint-Simon
94000 CRÉTEIL 01 48 99 22 14
drogues.et.societe@wanadoo.fr



VISA 94

1, Bd Jules Guesde 94500
CHAMPIGNY-SUR-MARNE
01 45 16 38 53 / 06 81 01 19 98
visa1@wanadoo.fr



CAARUD CILDT

50 avenue Karl Marx 94800 VILLEJUIF
01 58 46 10 83 cildt.caarud@gmail.com
Accueil : Lundi, mardi, jeudi
et vendredi 9h30 à 13h



AUTOSUPPORT - ENTRAIDE

ASUD

32 rue de Vitruve 75020 PARIS
01 43 15 04 00 contact@asud.org

CAARUD ASUD (MARSEILLE)

52, rue du Coq 13001 MARSEILLE
administration 04 91 90 03 70
équipe 04 91 68 87 06
asud.mars@wanadoo.fr

ASUD HAUTE NORMANDIE

10 rue Chartraine 27000 EVREUX
(Lundi, jeudi et samedi de 14h à 18h)
02 32 67 71 20 asud276@hotmail.fr

ASUD NÎMES (CAARUD)

6 bis, rue Notre-Dame 30000 NÎMES
04 66 36 00 12
asudnimes@wanadoo.fr

CORRESPONDANT ASUD À NANTES

Alain Termolle 02 53 45 51 04

CAARUD L'ACOTHE

1 bis Bld De Launay 44000 Nantes
02 51 72 06 59 / 06 73 13 10 89
Lundi au Jeudi : de 14h 18 h /
mardi de 10h à 12h30

ASUD LOIRET

63 rue Bannier 45000 Orléans
02 38 77 00 27 / fax : 02 38 77 74 34
asud.loiret@wanadoo.fr

KEEP SMILING

3 rue Baraban 69006 LYON
Tél./fax : 04 72 60 92 66
06 78 37 66 89 / 06 78 37 16 26
info@keep-smiling.com

ACT UP-PARIS

45, rue Sedaine 75011 PARIS
01 48 06 13 89

CIRC-PARIS

21 ter, rue Voltaire 75011 PARIS
www.circ-asso.net

TECHNO +

5 passage de la Moselle 75019 PARIS
06 03 82 97 19 / tplus@technoplus.org

CRIPS ÎLE-DE-FRANCE

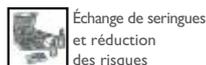
Tour Maine-Montparnasse (4^e étage)
33 av du Maine, BP 53 / 75755 PARIS
Cedex 15 / 01 56 80 33 33 Fax : 01 56 80 33 00
www.lecrips-idf.net

MISSION XBT ET MISSION SQUAT (Médecins du Monde)

Analyse de produits 01 43 14 81 68
xbt@medecinsdumonde.net

Ekinox / ADSEA 86 RdR en milieux festifs

8 Allée du Parchemin 86180 Buxerolles
06 72 85 53 49



Échange de seringues
et réduction
des risques



Substitution
CSST/CSAPA



Consultation
cannabis / jeunes
consommateurs



Alcoologie



Tabacologie



Hébergement
d'urgence, appart'
thérapeutique



Centre de dépistage
VIH/VHC

PROVINCE

 **POINT ÉCOUTE DROGUES**
Hôpital de Soissons
46, av. du Général de Gaulle
02200 SOISSONS 03 23 75 74 38
point.ecoute@ch-soissons.fr

 **CAARUD SATO**
41 rue des Cordeliers
02200 SOISSONS
03 23 55 31 95 / 07 87 00 40 73
sato.caarudsoissons@orange.fr

 **CAARUD SATO**
10 rue Jean de la Fontaine
02400 Château-Thierry
03 23 84 04 48 / 06 84 44 73 29
sato.caarudchth@orange.fr

  **CSST ACTES**
6 av de l'Olivetto
06000 NICE 04 93 53 17 00

 **CAARUD LOU PAASAGIN**
12 rue Emmanuel Philibert
06000 Nice 04 93 80 28 18
Unité Mobile 06 78 03 26 32
caarud.di06@groupe-sos.org

 **CAARUD ENTR'ACTES**
8 avenue Urbain Bosio
06300 Nice 04 93 16 00 49
Permanence : 23 Bd Rimbaldi
Nice lundi au vendredi de 9h30 à
12h / 14h à 16h30

 **CAARUD LE SÉMAPHORE**
3 rue Antoine Grimaud
07100 ANNONAY 06 45 83 11 81
caarudlesemaphore@orange.fr
Ouvert ts les jours et permanence
à Aubenas, Privas, Tournon

 **CAARUD YOZ**
5 rue Jean-Jacques Rousseau
08000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES
03 24 26 68 95 www.yozinfos.org

  **CAARUD ARIÈGE**
19 rue des Moulins
09000 FOIX 06 42 57 45 14

 **CAARUD & CSAPA AIDEA 11**
46 rue Pierre Germain 11000
Carcassonne
Csapa : 04 68 11 92 92
Caarud : 04 68 11 92 96

 **CSAPA AIDEA 11**
3 Bd maréchal Joffre 11100 Narbonne / 04 68 42 58 58

 **Caarud AIDEA 11**
Ancienne Route de Cuxac d'Aude
11100 Narbonne / 04 68 49 65 35
contact@aidea11.com

 **SLEEP'IN (PES 24h/24)**
8 rue Marcel Sembat
13001 MARSEILLE
04 91 62 84 84

 **CENTRE AMPTA**
39 A, rue Nationale
13001 MARSEILLE 04 91 91 50 52

 **LE TIPI**
26 A rue de la Bibliothèque
13001 MARSEILLE 04 91 92 53 11
tipi@letipi.org

 **CAARUD Bus 31/32 (7 j/7)**
4 avenue Rostand
13003 MARSEILLE 04 95 04 56 06
Bus métha 7j/7 06 13 93 40 18
bus3132@orange.fr

 **L'ELF / CAARUD THC**
6 rue des Guerriers 13604
AIX-EN-PROVENCE 04 42 96 44 52

 **CAARUD & CSAPA A ZIMA**
28 avenue du Colonel Colonna
d'ornano 20000 AJACCIO
comite2a@anpa.asso.fr

 **CAARUD & CSAPA A ZIMA**
Route Royale Bât. A, Résidence
A Tramuntana 20600 BASTIA
04 95 31 61 38

 **CAARUD 21**
30, Bd de Strasbourg
21000 DIJON 06 88 22 39 18
caarud@addictions-sedap.fr
accueil 9, bd Jeanne D'Arc, DIJON

 **CAARUD SID'ARMOR**
1 rue du Pont Chapet
22000 SAINT-BRIEUC
02 96 33 05 98 sidarmor@9business.fr

 **CSAPA SOLEA**
2, place René Payot
25000 BESANÇON
03 81 83 03 32 solea@addsea.fr

 **ALTAU Le Relais**
40 Faubourg de Besançon
25200 MONTBÉLIARD
03 81 91 09 22 lerelais@wanadoo.fr

 **CAARUD 27**
10 rue Chartraine 27000 EVREUX
02 32 67 71 20 / 02 32 62 89 20
caarud27@hotmail.fr (13h-18 h lu, jeu, sam.)

 **LA TRE'V**
26, rue Émile Zola 30600 VAUVERT
04 66 88 75 30 latrev@wanadoo.fr

 **CAARUD INTERMÈDE Clémence Isaura**
2 bis rue Clémence Isaura
31500 TOULOUSE 05 34 45 40 40
laboutique42@hotmail.com

 **CAARUD LA CASE**
2 rue des Étables
33000 BORDEAUX
05 56 92 51 89 lacase.rdr@orange.fr

 **CAARUD et CSAPA**
16 rue Planterose
33000 Bordeaux 05 56 91 07 23
Accueil CSAPA : de 9h à 13h
Accueil CAARUD : de 14h à 17h

 **CAARUD RÉDUIRE LES RISQUES**
5 rue Fouques
34000 MONTPELLIER 04 67 58 01 01
reduirelesrisques@wanadoo.fr
Sète : permanence de rue,
place Aristide Briand, de 16h à 18h
Accueil collectif réservé aux femmes

 **PASSERELLE 39**
35 cours Sully 39000 LONS-LE-SAUNIER
03 84 24 66 83 passerelle39@wanadoo.fr

 **CSST/CAARUD RIMBAUD**
11 place de l'Hôtel de Ville
42100 SAINT-ÉTIENNE 04 77 21 31 13

 **CAARUD LA PLAGE**
2 rue des Tanneries
43000 LE PUY-EN-VELAY 04 71 04 94 47
laplage-cdpa43@wanadoo.fr

 **LA ROSE DES VENTS**
32 rue Roger Salengro
44600 SAINT-NAZAIRE 02 40 01 96 12
asso.larosedesvents@wanadoo.fr

 **CAARUD ESPACE**
40 rue Perrier
45200 MONTARGIS 02 38 28 77 80
espace.asso@wanadoo.fr

 **CAARUD LA BOUTIK**
23 rue Marceau 49100 ANGERS
02 41 93 63 17 laboutik@alia49.fr
Accueil : Lundi et Jeudi Ap. midi /
RV individuel sur demande.

 **CAARUD 51**
62 Esplanade Fléchambault
51100 REIMS 03 26 06 14 80
caarud-anpaa51@orange.fr
tous les jours sauf mercredi matin

 **CAARUD L'ESCALE**
44 rue Pierre Curie 52000 Chaumont
03 25 02 82 82 escale52@hotmail.fr
Mercredi 16h-20h à JOINVILLE
Jeudi 16h-17h à CHATEAUVILLAIN
Vendredi 11h-14h à ST DIZIER

 **CAARUD LAVAL**
42 rue Noémie Hamard 53000 LAVAL
02 43 49 24 43

 **CAARUD L'ECHANGE**
7 rue Lionnois 54000 NANCY
boutique.lechange@wanadoo.fr
Mercredi matin : accueil spécifique
Femmes/Enfants

 **CAARUD LE PARE-A-CHUTES**
10 rue Louis Le Meur 56100 LORIENT
02 97 21 35 20 / 06 33 60 77 70
boutique.lechange@wanadoo.fr

 **CSAPA « LES WADS »**
CAARUD « POINT DE CONTACT »
26 rue du Wad Billy
57000 METZ 03 87 74 41 58

 **LE CÈDRE BLEU**
CSAPA 8, av de Bretagne 59000 LILLE
03 20 08 16 61 Fax : 03 20 08 16 69
SLEEP'IN 247, bd Victor Hugo
59000 LILLE 03 28 04 53 8

 **CAARUD TARMAC**
121 rue du Quesnoy
59300 Valenciennes
03 27 28 57 37 / 06 35 53 65 92
caarud.tarmac@greid.fr

 **LE RELAIS**
1 rue des déportés 60160 MONTAIRE
03 44 27 46 84 / 06 89 40 31 50
sato-relais@wanadoo.fr

 **TRACS 65 / CAARUD 65**
13 bis rue gaston Manent 65000 TARBES
06 23 73 01 81 / 05 62 93 66 55
tracs.65@orange.fr

 **CAARUD ASCODE**
6, rue du Mas Jaubert
66000 PERPIGNAN 04 68 68 31 41
secret.ascode@free.fr

 **ITHAQUE**
12 rue Kuhn 67000 STRASBOURG
03 88 52 04 04 ithaque@ithaque-asso.fr

 **CSAPA CTRE HOSPITALIER DE SAVERNE**
19 Côte de Saverne 67703 Saverne
03 88 71 66 60

 **CSAPA**
15 rue Peyerimhoff 68000 COLMAR
03 89 24 94 71

CAARUDS GÉRÉS PAR AIDES

PROVINCE

- **CAARUD ARGILE**
69 av Aristide Briand 68200 MULHOUSE
03 89 59 87 60 argile@argile.fr
- **CSAPA**
21 rue du Maréchal Joffre
68500 GUEBVILLER
03 89 74 36 75 argile@argile.fr
- **CAARUD PAUSE DIABOLO**
64 rue Villeroy 69003 LYON
04 78 62 03 74
pausediablo@mas-asso.fr
Accueil : lundi et jeudi : 14h à 17 h
mardi et vendredi : 16h à 19h
Spécifique femmes : mardi 13h à 17h30
SOS Matos : 06 12 84 55 29
- **CAARUD RUPTURES**
36 rue Burdeau 69001 LYON
04 78 39 34 89 ruptures@wanadoo.fr
- **RADOT**
3 rue de la Bannière 69000 LYON
06 67 43 01 08
- **CSAPA LE RELAIS**
25 avenue Léon Jouhaux
70400 HÉRICOURT
03 84 36 67 67
- **CAARUD 16 KAY**
16 Kay des Messageries
71100 CHALON SUR SAÔNE
09 54 65 46 65
caarud16kay@sauvegarde71.fr
- **LA BOUTIK CAARUD**
20 rue Georges D'Amboise
76000 ROUEN
02 35 70 41 20
- **LA BOUSOLE CSAPA**
30 rue de la Tour de Beurre
76000 ROUEN
02 35 89 91 84
- **CAARUD TARN ESPOIR**
179 avenue Albert 1^{er} 81100 Castres
05 63 71 24 24 / 06 30 56 02 55
tarn.espoir@wanadoo.fr
caarudtarn@orange.fr
CASTRES : lundi 13h30-17h30
Albi (17 rue Athon) : jeudi 12h-17h30
Lavaur (1 rue safran) : mardi 14h-17h
- **ANPAA 83 - CSST**
8, rue Pressencé 83000 TOULON
04 94 92 53 50
csstoulon@anpa.asso.fr
- **AVASTOFA**
73, bd de Stalingrad
83500 LA-SEYNE-SUR-MER
04 98 00 25 05 avastofa@wanadoo.fr
- **CSAPA**
7 bis, rue Gambetta 90000 BELFORT
03 84 21 76 02
- **CAARUD ENTR'ACTES**
4 rue Koechlin 90000 BELFORT
03 84 26 12 20 avastofa@wanadoo.fr

CAARUD 16 KAY
41 av. Boucicaut 71100 Chalon-sur-Saône
06 19 78 21 13 / 05 45 92 86 77
caarud16@aides.org

CAARUD 17
19 rue Buffetière 17000 LA ROCHELLE
05 46 31 55 36 / 06 35 21 45 99
caarud17@aides.org
Permanences à Rochefort :
mercredi de 17 à 19h en centre ville
La Rochelle : mardi 17 h à 19 h Quartier
la pallice, jeudi 15h à 17 h Quartier
Villeneuve

AIDES Doubs
3 rue Ronchoux 25000 BESANÇON
03 81 81 80 00 delegation25@aides.org

AIDES Caarud LOVER PAUSE
16, rue Alexandre Ribot 29200 BREST
02 98 80 41 27 lover.pause@wanadoo.fr

AIDES Gard
24, rue Porte de France BP 183
30012 NÎMES Cedex 4
04 66 76 26 07 rdrcpp@aides30.org

AIDES Haute-Garonne
16, rue Etienne Billières 31300 TOULOUSE
05 34 31 36 60 aidesmp@aol.com

Caarud AIDES Béziers
2 bis av. Saint Saëns 34500 BÉZIERES
04 67 28 54 82 aides.beziers@orange.fr

AIDES Ille-et-Vilaine INTERM'AIDES
43, rue St Hélier 35000 RENNES
02 23 40 17 42 intermaides@wanadoo.fr

AIDES Indre-et-Loire
6, avenue de la Tranchée 37100 TOURS
02 47 38 43 18 ch.caarud.37@gmail.com

AIDES Isère
8, rue du sergent Bobillot
38000 GRENOBLE
04 76 47 20 37 rdr.aides38@gmail.com

AIDES Meurthe-et-Moselle
15, rue saint Nicolas 54000 NANCY
03 83 35 32 32 delegation54@aides.org

AIDES Moselle
45, rue Sente à My 57000 METZ Cedex 1
03 87 75 10 42 delegation57@aides.org

AIDES Nièvre
9, rue Gambetta 58000 NEVERS
03 86 59 09 48 caarud58@aides.org

AIDES Nord-Pas-de-Calais
5, rue Court Debout 59000 LILLE
03 28 52 05 10
rdrcpp.aidesnpdc@orange.fr

AIDES Puy-de-Dôme
9, rue de la boucherie
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 99 01 01 aides63@aides63.org

AIDES Béarn LE SCUD
4, rue Serviez 64000 PAU
06 29 12 42 56 lescud@aides.org

AIDES Pays basque LE SCUD
3, avenue Duvergier de Hauranne
64100 BAYONNE 05 59 55 41 10
ppbernard@aides.org

AIDES Bas-Rhin
21, rue de la Première Armée
67000 STRASBOURG
03 88 75 73 63 delegation67@aides.org

Caarud Aides 68
19A, rue Engel Dolfus 68100 MULHOUSE
03 89 45 54 46 aiestu@yahoo.fr
delegation68@aides.org

AIDES Haute-Normandie
32, rue aux Ours 76000 ROUEN
02 35 07 56 56 aides.rouen@wanadoo.fr

AIDES Deux-Sèvres
16, rue Nambot 79000 NIORT
05 49 17 03 53 caarud79@orange.fr

AIDES Var
2, rue Baudin 83000 TOULON
04 94 62 96 23 aides.var@orange.fr

AIDES Vaucluse LA BOUTIK
41, rue du portail Magnanen
84000 AVIGNON
04 90 86 80 80 aides84avignon@wanadoo.fr

AIDES Vendée
21, rue des primevères
85000 LA-ROCHE-SUR-YON
02 51 47 78 88 aides-vendee@wanadoo.fr

AIDES Vienne
129, bd Pont Achard 86000 POITIERS
05 49 42 45 45 caarud86@aides.org

AIDES Limousin
Caarud L'Etape
55 rue Bobillot 87000 LIMOGES
05 55 06 18 19 / 06 18 24 08 17
etape@aides.org

AIDES 88
3 rue du Chapitre 88000 ÉPINAL
03 29 35 68 73 mderouault@aides.org

ÎLE-DE-FRANCE

Caarud Aides 75
36 rue Dussoubs 75002 Paris
01 44 82 53 14 / Permanence :
lundi au vendredi de 10h à 12h30

AIDES Yvelines
26, rue Gassicourt 78200
MANTES-LA-JOLIE
01 34 97 97 70 aides78@aidesidf.com

AIDES Seine-Saint-Denis
14, passage de l'Aqueduc
93200 SAINT DENIS
01 41 83 81 60 aides93@aidesidf.com

Aides Caarud du val d'oise
122 av. Jean Jaurès 95100 ARGENTEUIL
01 39 80 34 34 / 06 23 65 45 45
aides95@aidesidf.com

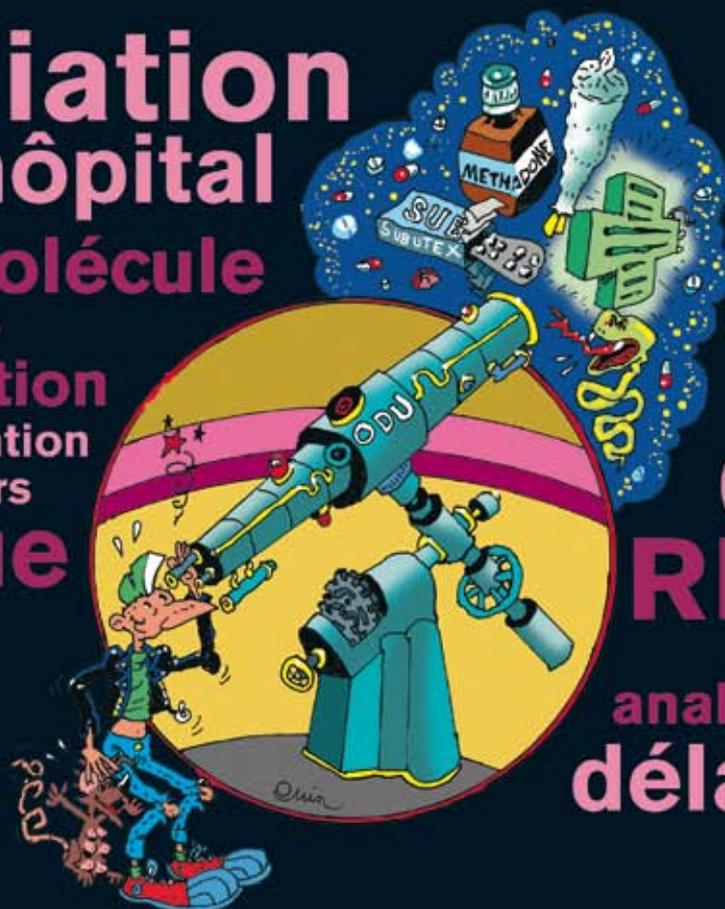


Observatoire
du droit
des usagers
odu.asud.org

Tu galères

pour ta prise en charge,
ton traitement, ton matos stérile,
tes relations avec les institutions...

médiation
pharmacie **hôpital**
consultation
cannabis **molécule**
généraliste
prescription
représentation
des usagers
dialogue



délivrance
droits
RDR CAARUD
CSAPA
analyse urinaire
délais dosage

Connecte-toi

sur le site d'ASUD rubrique ODU,
explique ton problème
grâce au formulaire sécurisé,
nous tenterons ensemble
d'y apporter une solution.

<http://odu.asud.org/>
06 44 36 72 73

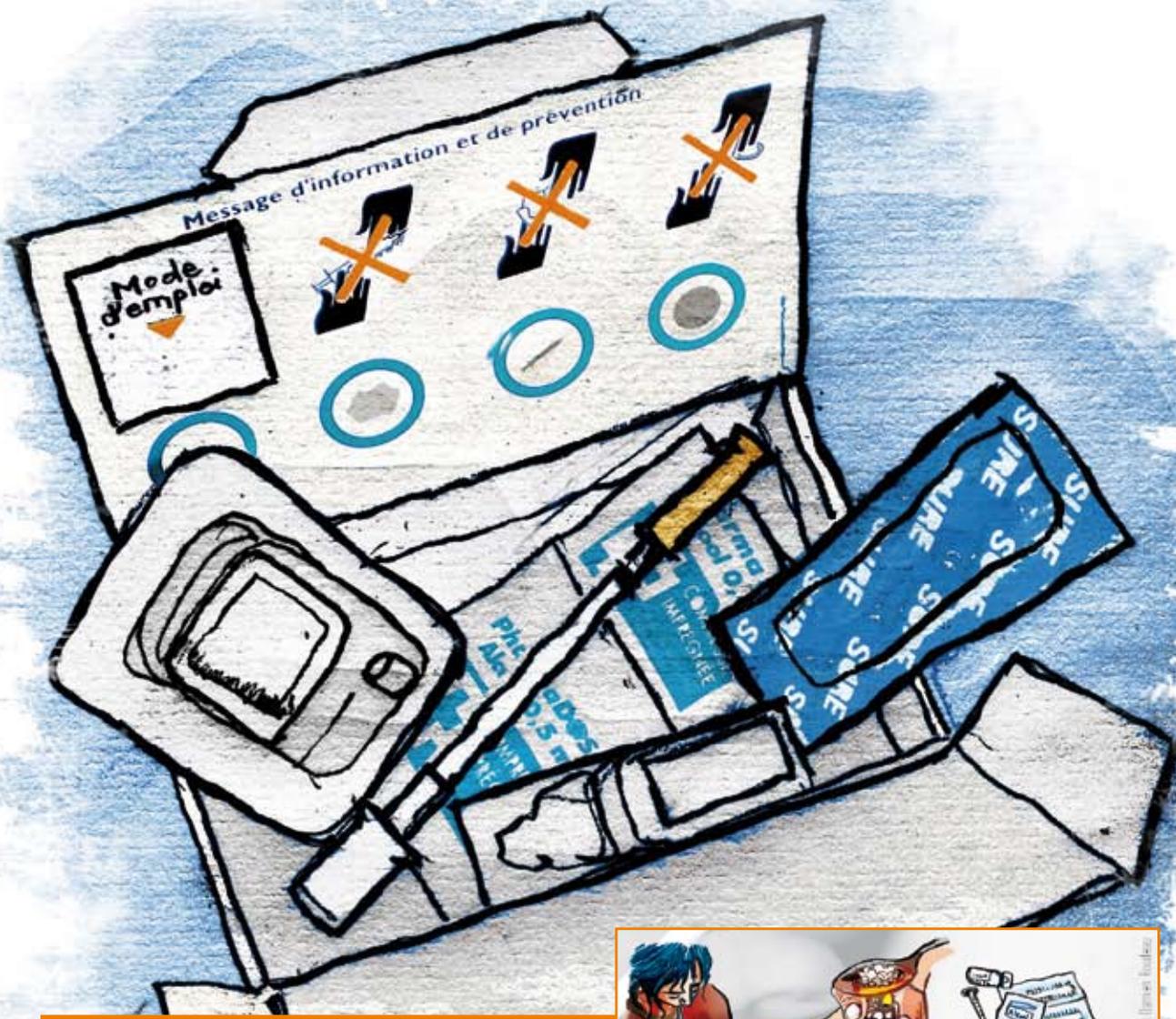
Observatoire de la prise en charge sanitaire et sociale des usagers
du secteur de l'addictologie : addictions, réductions des risques,
traitements de substitution, sevrages.



RDR, la Réduction Des Risques liés à l'usage de drogues en France

Un film de **Laurent Appel** et **Philippe Lachambre**

1^{ère} partie : l'Histoire



La réduction des risques liés à l'usage de drogues (RDR) est apparue dans les années 80 afin de limiter les ravages de l'épidémie de SIDA chez les usagers par voie intraveineuse, principalement d'héroïne. Malgré la pénalisation de la consommation instaurée en 1970, l'usage de drogues par injection s'est considérablement développé au cours des années, d'une poignée d'expérimentateurs à des centaines de milliers d'usagers réguliers début des années 90, au pic de contamination par le VIH et de la mortalité par overdose. Des associations de lutte contre le SIDA, des représentants des usagers de drogues, des médecins et des membres de la société civile ont lutté contre de nombreuses résistances, y compris la majorité du corps médical, pour imposer la RDR : matériel stérile pour la consommation, accueil des usagers, informations spécifiques sur les usages, traitements de substitution aux opiacés, centres de soins, prévention en milieu festif. Une réussite en matière de politique de santé publique aujourd'hui mondialement reconnue.

Production : **asud.org**

AUTOSUPPORT DES USAGERS DE DROGUES

Pour commander (participation aux frais : 7 € par DVD)
ASUD
32 rue Vitruve, 75020 PARIS
01.43.15.04.00 • contact@asud.org